

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 106

16 janvier 2013

SOMMAIRE

AOL International Finance	5043	Howald Services S.A.	5064
CSP Equity Investment, S.à r.l.	5056	HTT LUX Holding 1	5065
Dama Holding S.A.	5081	HTT LUX Holding 2	5065
Development Finnish Feeder III S.C.A. ...	5061	IMARA Investments Holding II S.à r.l. ...	5070
Development German Feeder III S.C.A.	5066	Immobilière de Berchem A.G.	5070
Development Venture III S.C.A.	5071	IMMOBILIERE OLIVE Luxembourg S.à r.l.	5070
Garage Collé S.A.	5054	IMMO Luxembourg S. à r. l.	5070
GEM2	5055	Imperial Luxembourg S.A.	5070
General Sodex Gemini Finance S.A.	5055	Imperial Tobacco Management Luxem- bourg (3) S.à r.l.	5065
Go 4 Success	5042	Imperial Tobacco Management Luxem- bourg (4) S.à r.l.	5065
Goa S.A.	5042	Infor Global Solutions TopCo II	5069
Goodrich Mexicali S.à r.l.	5042	Infor Global Solutions TopCo II	5069
Grant Thornton Tax & Accounting	5042	Infor Lux Finance Company	5069
Groupe Modugno S.A.	5043	Infor Lux Finance Company	5069
Hamlet S.A.	5056	Innovat Technologies S.A.	5071
Hammerhead S.à r.l.	5043	Inservio S.A.	5071
Health and Fitness Investments II S.à r.l.	5056	Italia Due S.à r.l.	5077
Health and Fitness Investments I S.à r.l.	5043	ITL Investment S.A.	5077
Health and Fitness Investments I S.à r.l.	5055	J. Bonmariage & Cie	5077
Hellespont International S.A.	5056	Jetelis Soparfi S.à r.l.	5086
Helsia S.A.	5056	Kalkalit-Lux 29 S.A.	5080
Hephisie de Crifor S.A.	5060	King's Cross Asset Funding 1	5084
HMX Poland sp. z.o.o., Luxembourg Branch	5060	King's Cross Asset Funding 1	5084
HMX Poland sp. z.o.o., Luxembourg Branch	5061	King's Cross Asset Funding 1	5085
Hôtel Bel Air S.A.	5064	King's Cross Asset Funding 11	5085
Hôtel Bel Air S.A.	5061	K.P.N.D. S.A.	5080
Hôtel Bel Air S.A.	5060	Luxfirex S.A.	5084
Hôtel-Restaurant KLER s.à r.l.	5060	Safindi Re S.A.	5087
		WPP Luxembourg Europe Two S.à r.l. ...	5078
		WP Roaming Holdings S.A.	5087

Goodrich Mexicali S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 129.733.

Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société en date du 19 septembre 2012

En date du 19 septembre 2012, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

D'accepter la démission de:

- Monsieur Jeannot Jonas, en tant que gérant de la classe B, avec effet au 18 septembre 2012.

De nommer la personne suivante en tant que gérant de la classe B de la Société:

- Monsieur Richard Newbould, né le 23 décembre 1961 à Sheffield, Royaume-Uni, résidant professionnellement à 3 The Green, Startford Road, Solihull B90 4LA, Royaume-Uni, avec effet au 19 septembre 2012 et pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

Gérants de classe A:

Mr. Mark Bole

Mrs. Janice Allgrove

Gérants de classe B:

Mr. Stephen Patrick Callan

Mr. Richard Newbould

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2012.

GOODRICH XCH LUXEMBOURG B.V.

Référence de publication: 2012163250/26.

(120215739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Go 4 Success, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 170A, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 116.278.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

La Gérance

Référence de publication: 2012163264/11.

(120215395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Grant Thornton Tax & Accounting, Société Anonyme.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 112.359.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2012163267/10.

(120216013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Goa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 152.658.

Les comptes au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GOA S.A

Robert REGGIORI / Alexis DE BERNARDI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012163265/12.

(120215264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Groupe Modugno S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3313 Bergem, 130, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 142.886.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012163269/10.

(120215955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Hammerhead S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 146.273.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jan Willem OVERHEUL.

Référence de publication: 2012163272/10.

(120215969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Health and Fitness Investments I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 16.100,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 109.873.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Référence de publication: 2012163274/10.

(120215648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

AOL International Finance, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 173.230.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the eighth day of November.

Before Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

AOL Europe Holdings (2) & Cie S.e.n.c., a general partnership (société en nom collectif) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) with registration number 163810 (the Sole Shareholder);

duly represented for the purpose hereof by Ms Marie Arnaud, lawyer, with professional address at 33, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given in Dulles, United States of America, on 8 November 2012;

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the Sole Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to and shall be filed together with this notarial deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to act the following articles of association of a company which it declares to establish as follows:

1. Form and number of shareholders. There is hereby constituted among the current owner(s) of the Shares and/or anyone who may be a Shareholder in the future, a société à responsabilité limitée (the Company) governed by the present articles of association (each an Article, and together the Articles) and the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the Luxembourg law dated 10 August 1915 governing commercial companies, as amended (the Companies Act).

The Company may have one (1) shareholder (the Sole Shareholder) or several shareholders (the Shareholders), as the case may be.

Where the Company has only one (1) shareholder, any reference to the Shareholders in these Articles shall be construed as a reference to the Sole Shareholder.

2. Name of the Company. The Company exists under the corporate name of "AOL International Finance".

3. Corporate purpose of the Company.

3.1 The purpose of the Company is to provide to any Affiliate, as this term is defined below, any and all cash pooling activities, financial management services including but not limited to treasury management services, currencies management services, interest rate and foreign exchange risk management.

3.2 The Company may also provide to any Affiliate any and all financial assistance including but not limited to providing loans, advances, guarantees, raising investments and loans from financial or other institutions.

3.3 The Company may further borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, share certificates, notes, commercial paper or any similar instruments and enter into any credit agreements, note purchase agreements, guarantee agreements, underwriting agreements, trust agreements or any other type of financing instrument or document or any hedge, swap or derivative related thereto.

3.4 For the purpose of Articles 3.1 to 3.3, the term "Affiliate" means any entity of the AOL group as well as any entity in which an entity of the AOL group holds, either directly or by way of control, a significant participation.

3.5 The Company may further proceed with the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities of the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, including, but not limited to, existing loans, claims or receivables as well as any equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.

3.6 It being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector, the Company may further:

(i) grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or the board of managers or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and

(ii) lend funds or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

3.7 Within the same restriction as in Article 3.6, the Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may especially:

(i) raise funds through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature, subject to the terms and conditions of the law;

(ii) participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and

(iii) act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.

4. Duration. The Company is established for an unlimited period.

The Company may be dissolved, at any time and without cause, by a resolution of the general meeting of Shareholders of the Company (the General Meeting), adopted in the manner provided for by Article 17 with respect to the amendments of these Articles.

5. Registered office. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within such municipality by a resolution of the board of managers of the Company (the Board).

It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg through a resolution of the General Meeting, adopted in the manner provided for with respect to the amendment of these Articles.

The Board shall further have the right to set up branches, agencies and other offices wherever it shall deem fit, both within and outside the Grand Duchy of Luxembourg.

6. Share capital.

6.1 Outstanding share capital

The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares having a nominal value of one Euro (EUR 1) each (each a Share and together the Shares).

6.2 Capital surplus

Any contribution in cash or in kind made as capital contributions without the issuance of new Shares will be booked in a "capital surplus" account at the option of the Board or the General Meeting, as the case may be, (the Capital Surplus) pursuant to a resolution of the Board or the General Meeting, as the case may be. The Capital Surplus is available only (i) for the purpose of distributions, whether by dividend, share redemption or otherwise, to the category(ies) of Shares it is related to, as the case may be, (ii) to all the Shares in the absence of specific allocation, or (iii) to be incorporated in the share capital to issue Shares of the categories it is related to, as the case may be, or in the absence of any such allocation and only according to a proper decision in this respect adopted by the General Meeting according to provisions of Article 17, any Shares of the Company.

7. Amendments to the share capital. The share capital of the Company may be increased or reduced through a resolution adopted by the General Meeting in the manner required by Article 17 for the amendment of these Articles.

8. Profit sharing. Shareholders' right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of Shares they hold in the Company's share capital.

9. Form and rights of the shares - Register of shareholders. The Shares of the Company, each of them having the same nominal and accounting par value, shall be in registered form (parts sociales nominatives) and will remain in registered form only.

Fractional Shares shall have the same rights on a fractional basis as whole Shares, provided that Shares shall only be able to vote if the number of fractional Shares may be aggregated into one or several whole Shares. If there are fractions that do not aggregate into a whole Share, such fractions shall not be granted the right to vote at a General Meeting.

A register of shareholders will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any Shareholder. Such register shall set forth the name of each Shareholder, its residence or elected domicile, the number of Shares it holds, the nominal value or accounting par value paid in on each such Share, the issuance of Shares, the transfer of Shares and the dates of such issuance and transfers. The ownership of the Shares will be established by an entry in this register.

Certificates of these entries in the Company's register of shareholders may be issued to the Shareholders and such certificates, if any, will be signed by any other two (2) members of the Board or, as the case may be, the sole manager of the Company. For the avoidance of doubt, the issuance of any such certificates shall not convert the Shares to which they relate into bearers Shares.

The Company will recognise only one holder per Share of the Company. In the event that a Share of the Company is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner of such Shares in relation to the Company.

10. Transfer of shares. In case of a Sole Shareholder, the Shares held by the Sole Shareholder shall be freely transferable.

In case of plurality of Shareholders, the transfer of Shares inter vivos to third parties must be authorised, before such transfer can take place, by a majority vote of the General Meeting where Shareholders representing at least three quarters (3/4) of the Company's share capital are present or duly and validly represented. No such authorisation is required for a transfer of Shares among Shareholders.

The transfer of Shares mortis causa to third parties must be accepted by Shareholders representing at least three quarters (3/4) of the Shares held by the surviving Shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Companies Act apply to the Company.

11. Repurchase and redemption of shares. The Company may repurchase or redeem its own Shares to the extent and within the limits set forth by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and especially by the Companies Act, provided that the Company has sufficient distributable reserves and profits to this effect.

The acquisition and disposal by the Company of Shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the Sole Shareholder or the General Meeting, as the case may be. The quorum and majority requirements applicable for amendments of these Articles as provided for by Article 17 shall apply.

12. Death, Suspension of civil rights, Insolvency or Bankruptcy of the shareholders. The Company shall not be dissolved upon the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

13. Management. The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute the Board of managers. Except when the Company has only one (1) manager, each manager shall be appointed either as class A manager (Class A Manager) or as class B manager (Class B Manager). The manager(s) need

not to be Shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by a majority vote of the General Meeting where Shareholders holding together more than half (50%) of the share capital are present or duly and validly represented.

A chairman pro tempore of the Board may be appointed by the Board for each Board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the Board for which he has been appointed. The Board will appoint a chairman pro tempore, if one is appointed, by vote of the majority of the managers present or duly and validly represented at the Board meeting.

In dealing with third parties, the sole manager, or in case of plurality of managers, the Board shall have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

All powers not expressly reserved by law or these Articles to the General Meeting fall within the power of the sole manager, or in case of plurality of managers, of the Board.

In case of plurality of managers, the resolutions of the Board shall be adopted by the majority of the managers present or duly and validly represented, including at least one (1) Class A Manager. The Board may deliberate or act validly only if at least the majority of its members is present or duly and validly represented at a meeting of the Board, including one (1) Class A Manager.

In case of plurality of managers, written notice of any meeting of the Board will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least twenty-four (24) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the Board may be convened by any manager. This notice may be waived if all the managers of the Company are present or duly and validly represented at the meeting, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the Board.

A manager may act at a meeting of the Board by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his/her/its proxy. A manager may also participate in a meeting of the Board by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting of the Board by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the Board will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, resolutions of the Board may also be passed in writing in which case such circular resolutions shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature by any member of the Board. Such unanimous written circular resolutions of the Board are deemed to be taken in the Grand Duchy of Luxembourg.

14. Binding signature and representation. The Company shall be bound towards third parties by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of one (1) manager of the Company, irrespective of the class of managers to which he belongs.

The sole manager, or in case of plurality of managers, the Board may delegate its powers for specific tasks (including the delegation of the performance of specific day-to-day management powers pertaining to transactions effectuated in the normal course of business) to one or several ad hoc agents. The sole manager, or in case of plurality of managers, the Board will determine each agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/her/its agency.

In particular, the Board may appoint one or several persons (délégué à la gestion journalière), who may or may not be a Shareholder, or who may or may not be a member of the Board, who shall have full and adequate authority in order to act in the name and on behalf of the Company in all matters falling within the boundaries of the daily management of the Company.

In respect of the daily management of the Company, the Company will be bound by the sole signature of the person appointed to that effect or, as the case may be, by the joint signature of any two (2) persons appointed to that effect by the Board.

The Board may appoint a person, who may or may not be either a Shareholder or a manager, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as a member of that entity's board of managers. This permanent representative will act with all discretion, in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as a member of the board of managers of any such entity.

The Board is also authorised to appoint a person, either being a manager or not, for the purposes of performing specific functions and duties and carrying out certain actions at every level within the Company.

The Company shall further be bound by the joint signatures of any persons or by the sole signature of the person to whom specific signatory power has been granted by the Company, but only within the limits and boundaries of such power.

15. Liability of the manager(s). The sole manager or the managers, as the case may be, assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name and on behalf of the Company.

16. General meetings of shareholders. An annual General Meeting of Shareholders shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the convening notice to such meeting.

Other General Meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) Shareholders, resolutions of Shareholders can, instead of being passed at General Meetings, be passed in writing by all the Shareholders, on an unanimous basis. In this case, each Shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

17. Shareholders' voting rights, quorum and majority. The Sole Shareholder, as the case may be, assumes all powers conferred to the General Meeting.

In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which it owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with its shareholding in the Company's share capital.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by a majority vote of Shareholders holding more than fifty per cent (50%) of the share capital of the Company. If this majority is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes validly cast, regardless of the portion of the share capital present or represented.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority in number of the Shareholders holding at least three quarters (3/4) of the Company's share capital.

The nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous vote of all the Shareholders and bondholders of the Company, representing all the outstanding share capital and bonds issued by the Company.

18. Financial year. The Company's financial year starts on first (1st) January and ends on thirty-first (31st) December of each year.

19. Financial statements. Each year, the Company's financial statements are established and the sole manager, or in case of plurality of managers, the Board prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each Shareholder may inspect the above inventory and financial statements at the Company's registered office.

20. Appropriation of profits, reserves. From the annual net profits of the Company (if any), five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to at least ten per cent (10%) of the share capital of the Company, but shall again be compulsory if the legal reserve falls below this threshold of ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

The annual General Meeting shall decide on the allocation of the annual results and the declaration and payments of dividends, as the case may be.

The sole manager, or in case of plurality of managers, the Board may, subject to applicable law, decide to pay interim dividends out of the profits and reserves available for distribution, including share premium and Capital Surplus.

The Sole Shareholder or the General Meeting, as the case may also, subject to applicable law, decide to pay interim dividends out of the profits and reserves available for distribution, including share premium and Capital Surplus.

21. Liquidation. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for the amendment of these Articles. In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the General Meeting resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration. The surplus, if any, resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be distributed amongst the Shareholders in accordance with these Articles and any agreement amongst Shareholders which may be in force from time to time.

22. Statutory auditor (Commissaire aux comptes) - External auditor (Réviseur d'entreprises agréé). In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor (commissaire aux comptes) if it has more than twenty-five (25) Shareholders. An external auditor (réviseur d'entreprises agréé) needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies, as amended, does not apply.

23. Governing law - Supremacy of any agreement among shareholders. These Articles shall be construed and interpreted according to, and shall be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. All matters either not governed or not addressed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act.

In the event of a conflict between these Articles and the provisions of any agreement amongst Shareholders which may exist from time to time, as the case may be, the provisions of this shareholders agreement shall prevail amongst the parties thereto.

Transitional provisions

The first accounting year shall begin on the date of incorporation of the Company and end on thirty-one (31) December 2013.

The first annual General Meeting will be held in 2014.

Subscription

The articles of association of the Company having thus been established, the Sole Shareholder, represented as stated above, hereby declares that:

AOL Europe Holdings (2) & Cie S.e.n.c., aforementioned, subscribes for twelve thousand five hundred (12,500) shares of the Company, having a nominal value of one Euro (EUR 1) each, representing an aggregate subscription price of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500).

All the Shares of the Company, representing the entire share capital of the Company, have been fully paid up by the Sole Shareholder by way of contribution in cash in an aggregate amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500), so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) paid in by the Sole Shareholder to the Company is from now on at the free disposal of the Company.

The contribution in cash is entirely allocated to the share capital of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Resolutions of the shareholder

The Sole Shareholder, being the sole shareholder of the Company, represented as stated above, and holding together the entire share capital of the Company, has adopted the following resolutions:

1. the number of members of the board of managers of the Company is set at four (4);
2. the following persons are appointed as the first members of the board of managers of the Company:
 - Mr Matthew Bryce Kelpy, born in Arlington, Virginia, United States of America, on 14 March 1973, with professional address at 22000, AOL Way, Dulles, VA 20166, United States of America, is appointed as class A manager of the Company;
 - Mr Larry Owen Martin, born in Whittier, California, United States of America, on 15 August 1959, with professional address at 22000, AOL Way, Dulles, VA 20166, United States of America, is appointed as class A manager of the Company;
 - Ms Ingrid Cernicchi, born in Metz, France, on 18 May 1983, with professional address at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, is appointed as class B manager of the Company; and
 - Mr Hugo Froment, born in Laxou, France, on 22 February 1974, with professional address at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, is appointed as class B manager of the Company;
3. the members of the board of managers of the Company are appointed and shall hold their office for an unlimited duration, and may be removed at any time and without cause as the general meeting of shareholders may determine;
4. Ernst & Young S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7, parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under registration number B 47771, shall be appointed as external auditor (réviseur d'entreprises agréé) of the Company for a term which will expire at the annual general meeting of shareholders of the Company approving the annual accounts of the Company for the financial year ending 31 December 2013; and
5. the registered office of the Company is set at 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the proxyholder of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same proxyholder of the Sole Shareholder and in case of divergences between the English and French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this notarial deed.

This notarial deed, having been read to the proxyholder of the Sole Shareholder, who is known to the notary by its surname, name, civil status and residences, the said proxyholder of the Sole Shareholder signed the present deed together with the notary.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le huitième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

AOL Europe Holdings (2) & Cie S.e.n.c., une société en nom collectif constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro d'immatriculation 163810 (l'Associé Unique),

ici dûment représentée par Mlle Marie Arnaud, juriste, ayant son adresse professionnelle 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Dulles, Etats-Unis d'Amérique en date du 8 novembre 2012.

Ladite procuration, après paraphe ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'enregistrer les statuts suivants d'une société qu'il déclare constituer comme suit:

1. Forme et nombre d'associés. Il est constitué par la présente entre l'(les) actuel(s) détenteur(s) des Parts Sociales et/ou toute personne qui pourrait devenir un Associé dans le futur, une société à responsabilité limitée (la Société) gouvernée par les présents statuts (chacun un Article et ensemble les Statuts) et les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et particulièrement la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés).

La Société pourra avoir un (1) associé (l'Associé Unique) ou plusieurs associés (les Associés), le cas échéant.

Lorsque la Société n'a qu'un seul associé, toute référence aux Associés dans les présents Statuts devra être entendue comme une référence à l'Associé Unique.

2. Dénomination de la Société. La Société existe sous la dénomination sociale de «AOL International Finance».

3. Objet social de la société.

3.1 La Société a pour objet de fournir à tout Affilié (tel que ce terme est défini ci-dessous) tous services de cash pooling, services de gestion financière y compris, mais sans y être limité, des services de gestion de trésorerie, de gestion de devises et de gestion de risques en matière de taux d'intérêts et de taux de change.

3.2 La Société pourra également fournir toute assistance financière à tout Affilié y compris, mais sans y être limité, par l'octroi de prêts, d'avances, de garanties, de levée de financement, de levée d'investissements et de levée de prêts auprès d'institutions financières et autres.

3.3 La Société pourra encore emprunter, sous quelque forme que ce soit, et procéder à l'émission d'obligations, de certificats d'actions, de titres de créances, de billet à ordre ou tous autres instruments similaires et conclure tous contrats de crédit, contrats d'achat de créance, contrats de garantie, engagements, conventions de fiducie, ou tout autre type d'instrument ou de document financier ou toute couverture, swap ou dérivé y relatif.

3.4 Pour les besoins des Articles 3.1 à 3.3, le terme «Affilié» désigne toute entité du groupe AOL ainsi que toute entité dans laquelle une entité du groupe AOL détient, directement ou par voie de contrôle, une participation significative.

3.5 La Société pourra du reste procéder à la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portefeuille se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-Duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, en ce inclus, mais sans y être limité, des prêts existants, des créances et effets ainsi que tous titres participatifs, titres représentatifs de dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portefeuille.

3.6 Etant entendu que la Société ne participera à aucune transaction qui pourra être qualifiée d'activité réglementée du secteur financier, la Société pourra également:

(i) accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou le conseil de gérance ou autre titulaire ou agent de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et

(ii) accorder des prêts à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.

3.7 Dans les mêmes limites que celles prévues par l'Article 3.6, la Société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:

(i) rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature sous réserve des conditions prévues par la loi;

(ii) participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger; et

(iii) agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute, à tout moment et sans motif, en vertu d'une résolution de l'assemblée générale des Associés de la Société (l'Assemblée Générale) statuant conformément aux stipulations de l'Article 17 applicables en matière de modification des présents Statuts.

5. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré au sein de cette commune par simple décision du conseil de gérance de la Société (le Conseil de Gérance).

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'Assemblée Générale, adoptée selon les stipulations prévues pour la modification des présents Statuts.

Le Conseil de Gérance a également le droit d'ouvrir des succursales, agences et tout autre bureau dans tout lieu qu'il considérera approprié, soit au sein ou à l'extérieur du Grand-Duché de Luxembourg.

6. Capital social.

6.1 Montant du capital social

Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cent (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune (chacune une Part Sociale et ensemble les Parts Sociales).

6.2 Capital surplus

Tout apport en numéraire ou en nature effectué en tant qu'apport en fonds propres sans émission de nouvelles Parts Sociales sera comptabilisé dans un compte "capital surplus", au choix du Conseil de Gérance ou de l'Assemblée Générale, le cas échéant (le Capital Surplus) en vertu d'une résolution du Conseil de Gérance ou de l'Assemblée Générale, le cas échéant. Le Capital Surplus est uniquement disponible (i) à des fins de distributions, soit par dividende, rachat de parts sociales ou de toute autre manière à(aux) la(les) catégorie(s) de Parts Sociales à laquelle(auxelles) il se rapporte, le cas échéant, (ii) à toutes les Parts Sociales en l'absence d'allocation spécifique, ou (iii) afin d'être incorporé au capital social afin d'émettre uniquement des Parts Sociales de la catégorie y relative, le cas échéant, ou, en l'absence d'une telle allocation et uniquement aux termes d'une résolution adoptée à cet effet par l'Assemblée Générale conformément aux termes de l'Article 17, toutes Parts Sociales de la Société.

7. Modification du capital social. Le capital social de la Société pourra à tout moment être augmenté ou réduit moyennant décision de l'Assemblée Générale conformément aux règles prévues pour la modification des présents Statuts.

8. Participation aux bénéfices. Le droit des Associés aux actifs et profits de la Société est proportionnel au nombre de Parts Sociales qu'ils détiennent respectivement dans le capital social de la Société.

9. Forme et droits attaches aux parts sociales - Registre des associés. Les Parts Sociales de la Société, chacune d'entre elles ayant la même valeur nominale et comptable, sont émises sous la forme nominative et demeureront exclusivement sous cette forme.

Les fractions de Parts Sociales auront les mêmes droits, sur une base fractionnaire que des Parts Sociales entières, étant entendu que les Parts Sociales ne seront admises au vote que si le nombre de Parts Sociales fractionnaires peut être regroupé en une ou plusieurs Parts Sociales entières. S'il existe des fractions qui ne peuvent être agrégées en une seule Part Sociale entière, ces fractions ne donneront pas le droit de vote à l'Assemblée Générale.

Un registre des associés est tenu au siège social de la Société, où il sera disponible pour consultation par tout Associé. Ce registre contient le nom de chaque Associé, son lieu de résidence ou son domicile élu, le nombre de Parts Sociales qu'il détient, la valeur nominale ou le pair comptable payé pour chacune des Parts Sociales, les émissions de Parts Sociales, les transferts de Parts Sociales et les dates desdites émissions et desdits transferts. La propriété des Parts Sociales est établie par l'inscription dans ce registre.

Des certificats constatant ces inscriptions dans le registre des associés de la Société peuvent être émis aux Associés et ces certificats, le cas échéant, seront signés par deux (2) quelconques membres du Conseil de Gérance ou, le cas échéant, par le gérant unique de la Société. Afin d'écarter tout doute, l'émission de ces certificats ne convertira par les Parts Sociales concernées en Parts Sociales au porteur.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Part Sociale de la Société. Dans l'éventualité où une Part Sociale de la Société appartiendrait à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique de ces Parts Sociales vis-à-vis de la Société.

10. Transfert de parts sociales. Si la Société n'a qu'un Associé Unique, les Parts Sociales détenues par cet Associé Unique sont librement cessibles.

En cas de pluralité d'Associés, la cession de Parts Sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée, avant que ladite cession n'ait lieu, par l'Assemblée Générale représentant au moins trois quarts (3/4) du capital social de la Société présent ou dûment et valablement représenté. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de Parts Sociales entre Associés.

La cession de Parts Sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les Associés qui représentent trois quarts (3/4) des Parts Sociales appartenant aux Associés survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés sont applicables à la Société.

11. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir ses propres Parts Sociales, sous réserve des limites prévues par les lois applicables au Grand-Duché de Luxembourg et notamment la Loi sur les Sociétés, pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou profits à cet effet.

L'acquisition et la disposition par la Société de Parts Sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par l'Associé Unique ou l'Assemblée Générale, le cas échéant. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des présents Statuts en vertu de l'Article 17 sont applicables.

12. Décès, Interdiction, faillite ou déconfiture des associés. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'Associé Unique ne mettent pas fin à la Société.

13. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un Conseil de Gérance. Sauf lorsque la Société n'a qu'un (1) gérant, chaque gérant sera désigné, soit en qualité de gérant de catégorie A (Gérant de Catégorie A), soit en qualité de gérant de catégorie B (Gérant de Catégorie B). Le ou les gérant (s) n'ont pas besoin d'être Associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'Assemblée Générale, par une résolution adoptée par les Associés, présents ou dûment et valablement représentés, représentant plus de la moitié (50%) du capital social.

Un président pro tempore du Conseil de Gérance peut être désigné par le Conseil de Gérance pour chaque réunion du Conseil de Gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du Conseil de Gérance pour laquelle il aura été désigné. Le Conseil de Gérance désignera un président pro tempore, le cas échéant, par vote de la majorité des gérants présents ou dûment et valablement représentés lors de la réunion du Conseil de Gérance.

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de Gérance.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du Conseil de Gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou dûment et valablement représentés, en ce compris au moins un (1) Gérant de Catégorie A. Le Conseil de Gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou dûment et valablement représentée lors de la réunion du Conseil de Gérance, en ce compris au moins un (1) Gérant de Catégorie A.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence. Une réunion du Conseil de Gérance pourra être convoquée par tout gérant. Cette convocation ne sera pas exigée si tous les gérants de la Société sont présents ou dûment et valablement représentés lors de la réunion et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de la réunion. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou autre moyen similaire de communication auquel il est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censée avoir été tenue au siège social de la Société. Les décisions du Conseil de Gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents à la réunion, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de ladite réunion.

Nonobstant les stipulations qui précèdent, les décisions du Conseil de Gérance peuvent également être prises par écrit, et dans ce cas, de telles résolutions circulaires consisteront en un seul ou plusieurs documents contenant les

résolutions et signé(s) par tous les gérants sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature par tout membre du Conseil de Gérance. De telles résolutions circulaires seront considérées comme ayant été adoptées au Grand-Duché de Luxembourg.

14. Signatures autorisées et représentation. La Société est engagée envers les tiers par la seule signature du gérant unique et, dans le cas d'une pluralité de gérants, par la signature d'un seul gérant de la Société, indépendamment de la catégorie de gérants auquel il appartient.

Le gérant unique ou, dans le cas d'une pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques (y compris la délégation de compétence pour les pouvoirs de gestion journalière spécifiques dans le cadre d'opérations effectuées à des conditions normales) à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance déterminera la responsabilité de chaque mandataire, sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et toutes autres conditions pertinentes de ce mandat.

Plus particulièrement, le Conseil de Gérance pourra désigner une ou plusieurs personnes déléguées à la gestion journalière, qui n'ont pas besoin d'être Associés, ou qui n'ont pas besoin d'être membres du Conseil de Gérance, et qui auront tout les pouvoirs nécessaires à l'effet d'agir au nom et pour le compte de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière de la Société.

Pour ce qui concerne la gestion journalière de la Société, la Société sera engagée par la seule signature de la personne nommée à cet effet ou, le cas échéant, par la signature conjointe de deux (2) personnes nommées à cet effet par le Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance pourra désigner une personne, qui n'a pas besoin d'être un Associé ou un gérant, comme représentant permanent pour toute entité pour laquelle la Société est désigné comme un membre de l'organe de gestion de ladite entité. Ce représentant permanent aura tout pouvoir pour agir au nom et pour le compte de la Société et pourra engager la Société en sa qualité de membre de l'organe de gestion de ladite entité.

Le Conseil de Gérance est également autorisé à désigner une personne, qui n'a pas besoin d'être un gérant, afin d'accomplir certaines fonctions spécifiques et de réaliser certaines actions à tout niveau au sein de la Société.

La Société est également engagée par la signature conjointe de toute personne ou par la seule signature de la personne à laquelle/auxquelles un pouvoir de signature spécifique a été accordé par la Société mais seulement dans les limites dudit pouvoir.

15. Responsabilité du (des) gérant(s). Le gérant unique ou les gérants, selon le cas, ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom et pour le compte de la Société.

16. Assemblées générale des associés. Une Assemblée Générale annuelle des Associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social comme il sera précisé dans la convocation à ladite assemblée.

D'autres Assemblées Générales peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) Associés, les résolutions des Associés pourront, au lieu d'être prises lors d'Assemblées Générales, être prises par écrit par tous les Associés à l'unanimité. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque Associé, et chaque Associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

17. Droits de vote des associés, quorum et majorité. L'Associé Unique, le cas échéant, exerce les pouvoirs dévolus à l'Assemblée Générale.

En cas de pluralité des Associés, chaque Associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque Associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente dans le capital social de la Société.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des Associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou première consultation par écrit, les Associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettres recommandées, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté.

Cependant, les résolutions modifiant les présents Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité en nombre des Associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société.

La nationalité de la Société ne pourra être changée et les engagements de ses Associés ne pourront être augmentés que de l'accord unanime de tous les Associés et détenteurs d'obligations de la Société, représentant l'ensemble du capital social émis et des obligations émises par la Société.

18. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

19. Comptes annuels. Chaque année, les comptes annuels de la Société sont arrêtés et le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance dresse un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et du passif de la Société.

Tout Associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

20. Distribution des bénéfices, réserves. Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société (le cas échéant), cinq pour cent (5%) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société, et il deviendra à nouveau obligatoire si la réserve légale descend en dessous du seuil de dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle décide de l'affectation des résultats annuels, ainsi que la distribution de dividendes, le cas échéant.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra, sous réserve des dispositions légales applicables, décider de verser un dividende intérimaire au moyen des profits et réserves distribuables, y compris la prime d'émission et le Capital Surplus.

L'Associé Unique ou l'Assemblée Générale, selon le cas, pourra, sous réserve des dispositions légales applicables, décider de verser un dividende intérimaire au moyen des profits et réserves distribuables, y compris la prime d'émission et le Capital Surplus.

21. Liquidation. La Société peut être dissoute à tout moment en vertu d'une résolution de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des présents Statuts. Dans l'hypothèse de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, individus ou personnes morales, désignés par l'Assemblée Générale résolvant sur la dissolution de la Société et qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le boni de liquidation, s'il en existe un, suite à la réalisation des actifs et au paiement des dettes de la Société sera distribué entre les Associés conformément aux présents Statuts ainsi qu'aux stipulations de tout pacte entre Associés qui pourrait exister de temps à autre.

22. Commissaire aux comptes - Reviseur d'entreprises agréé. Conformément à l'article 200 de la Loi sur les Sociétés, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de vingt-cinq (25) Associés. Un réviseur d'entreprises agréé doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi luxembourgeoise du 19 décembre concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, n'est pas applicable.

23. Loi applicable - Suprématie de tout pacte entre associés. Les présents Statuts sont interprétés conformément à et sont soumis aux lois du Grand-Duché de Luxembourg. Toutes les questions qui ne seront pas régies expressément par les présents Statuts seront déterminées conformément à la Loi sur les Sociétés.

En cas de conflit entre les présents Statuts et les termes de tout pacte entre les Associés qui pourrait exister de temps à autre, le cas échéant, les termes de ce pacte d'associés prévaudront entre les parties au-dit pacte.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social de la Société commence à la date de constitution de la Société et s'achève exceptionnellement le trente et un décembre 2013.

La première Assemblée Générale annuelle aura lieu en 2014.

Souscription

Suite à l'adoption des statuts de la Société, l'Associé Unique, représenté comme indiqué précédemment, déclare que: AOL Europe Holdings (2) & Cie S.e.n.c., précité, souscrit pour douze mille cinq cent (12.500) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune, représentant un prix de souscription total de douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500).

Toutes les Parts Sociales de la Société, représentant l'intégralité du capital social de la Société, ont été intégralement payées par l'Associé Unique par voie d'apport en numéraire d'un montant total de douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500), en conséquence de quoi le montant de douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500) versé par l'Associé Unique à la Société est désormais à l'entière disposition de la Société.

L'apport en numéraire est entièrement alloué au capital social de la Société.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte de constitution, s'élève à approximativement mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Résolutions de l'associé unique

L'Associé Unique, en tant qu'associé unique de la Société, représenté comme indiqué ci-dessus et détenant l'intégralité du capital social de la Société, a adopté les résolutions suivantes:

1. Le nombre de membres du conseil de gérance de la Société est fixé à quatre (4);

2. les personnes suivantes sont désignées comme les premiers membres du conseil de gérance de la Société:

- M. Matthew Bryce Kelpy, né à Arlington, Virginie, Etats-Unis d'Amérique, le 14 mars 1973, ayant son adresse professionnelle au 22000, AOL Way, VA 20166, Etats-Unis d'Amérique, est désigné comme gérant de catégorie A de la Société;

- M. Larry Owen Martin, né à Whittier, Californie, Etats-Unis d'Amérique, le 15 août 1959, ayant son adresse professionnelle au 22000 AOL Way, Dulles, VA 20166, Etats-Unis d'Amérique, est désigné comme gérant de catégorie A de la Société;

- Mme Ingrid Cernicchi, née à Metz, France, le 18 mai 1983, ayant son adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, est désigné comme gérante de catégorie B de la Société; et

- M. Hugo Froment, né Laxou, France, le 22 février 1974, ayant son adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, est désigné comme gérant de catégorie B de la Société;

3. les membres du conseil de gérance de la Société sont désignés pour une durée illimitée et pourront être révoqués à tout moment et sans motif par une décision de l'assemblée générale des Associés;

4. Ernst & Young S.A., une société anonyme constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis 7, parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 47771, est désigné comme réviseur d'entreprises agréé de la Société pour une durée expirant lors de l'assemblée générale annuelle des associés de la Société approuvant les comptes annuels de la Société pour l'exercice social s'achevant le 31 décembre 2013;

5. le siège social de la Société est établi au 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire instrumentaire, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le mandataire de l'Associé Unique l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de l'Associé Unique, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire de l'Associé Unique a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: Arnaud, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 novembre 2012. Relation: EAC/2012/14945. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012158700/617.

(120210124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2012.

Garage Collé S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4513 Niedercorn, route de Bascharage.

R.C.S. Luxembourg B 79.702.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est déroulée au siège social de Niedercorn le 13 décembre 2012.

I. L'assemblée décide de prolonger le mandat de l'administrateur, M. COLLÉ Carlo, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

II. L'assemblée décide de prolonger le mandat de l'administrateur, Mme. COLLÉ Sylvie, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

III. L'assemblée décide de prolonger le mandat de l'administrateur, M. FRENGUELLOTTI Remy, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

IV. L'administrateur Mme COLLÉ Sylvie avise l'assemblée de son changement d'adresse privé qui se situe à L-4954 Bascharage, 35B, Cité Kauligwies.

V. L'administrateur M. FRENGUELLOTTI Remy, avise l'assemblée de son changement d'adresse privé qui se situe à L-4883 Lamadelaine, 36, rue du Vieux Moulin.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, les actionnaires décident de clôturer l'assemblée.

Niedercorn, le 13 décembre 2012.

Référence de publication: 2012163255/20.

(120215700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

GEM2, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.859.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 décembre 2012

L'Assemblée Générale renomme:

- Bernard HERBO, Président;
- Florence WINFIELD-PILOTAZ, Administrateur;
- Nico THILL, Administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 30 septembre 2013.

L'Assemblée Générale renomme comme réviseur d'entreprises agréé:

- MAZARS Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 30 septembre 2013.

Changement d'adresse de M. Nico Thill

Ancienne adresse: 24 bis, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Nouvelle adresse: 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Référence de publication: 2012163257/22.

(120215436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

General Sodex Gemini Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 71.140.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 13 décembre 2012

1- Les actionnaires prennent acte de la démission avec effet immédiat du mandat d'administrateur de Monsieur Jim PENNING, de Monsieur Philippe PENNING, ainsi que de Monsieur Pierre-Olivier WURTH, demeurant tous trois à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

2- Les actionnaires prennent acte de la démission avec effet immédiat du mandat de commissaire aux comptes de la société anonyme FISCALITE IMMOBILIERE S.A., établie et ayant son siège social à L-6975 Rameldange, 28, am Bounert, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B119162.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012163258/20.

(120215344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Health and Fitness Investments I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 16.100,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 109.873.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Référence de publication: 2012163275/10.

(120215725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Health and Fitness Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 109.879.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Référence de publication: 2012163276/10.

(120215649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Hamlet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 144.441.

Bilan rectificatif du dépôt n° L120121629 déposé le 16/07/2012

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG
Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2012163277/14.

(120215254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Hellespont International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 125.466.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012163280/9.

(120215597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Helsia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 47.606.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012163281/9.

(120215363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

CSP Equity Investment, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.912.100,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 167.859.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-seventh day of November, before us, Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of CSP Equity Investment, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 167.859 and having a share capital of four million eight hundred eighty-four thousand one hundred Euros (EUR 4,884,100) (the Company). The Company was incorporated on March 15, 2012 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, a notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published on May 10,

2012 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1182. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time on November 19, 2012 pursuant to a deed of Maître Henri Beck, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

THERE APPEARED:

Abengoa Solar España S.A., a company incorporated under the laws of Spain, having its registered office at Campus Palmas Altas, c/ Energía Solar, n° 1, Seville, Spain, registered with the Commercial Registry of Seville, under number SE-47,290, being the sole shareholder of the Company (the Sole Shareholder).

here duly represented by Pedro Reis da Silva, lawyer, whose professional address is in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be registered with it.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of twenty eight thousand Euros (EUR 28,000), in order to bring the share capital of the Company from its present amount of four million eight hundred eighty-four thousand one hundred Euros (EUR 4,884,100), represented by forty-eight thousand eight hundred forty-one (48,841) shares in registered form, having a nominal value of one hundred Euros (EUR 100) each, to four million nine hundred twelve thousand one hundred Euros (EUR 4,912,100), by way of issuance of two hundred eighty (280) new shares of the Company, having the same rights and obligations as the already existing shares;

2. Subscription to and full payment of the newly issued shares as specified under item 1., above by way of a contribution in cash;

3. Subsequent amendment to article 5.1 of the Articles in order to reflect the share capital increase as specified under item 1 above;

4. Amendment to the books and register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually under his/her sole signature, to proceed in the name and on behalf of the Company, to the registration of the above changes in the register of shareholders of the Company and to do any formalities in connection therewith; and

5. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of twenty eight thousand Euros (EUR 28,000), in order to bring the share capital of the Company from its present amount of four million eight hundred eighty-four thousand one hundred Euros (EUR 4,884,100), represented by forty-eight thousand eight hundred forty-one (48,841) shares in registered form, having a nominal value of one hundred Euros (EUR 100) each, to four million nine hundred twelve thousand one hundred Euros (EUR 4,912,100), by way of issuance of two hundred eighty (280) new shares of the Company, having the same rights and obligations as the already existing shares.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, declares to subscribe to two hundred eighty (280) new shares of the Company in registered form, having a nominal value of one hundred Euros (EUR 100) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of one million eight hundred fifty-three thousand six hundred Euros (EUR 1,853,600) (the Contribution).

The Contribution, consisting in an aggregate amount of one million eight hundred fifty-three thousand six hundred Euros (EUR 1,853,600) shall be allocated as follows:

- an amount of twenty eight thousand Euros (EUR 28,000) to the share capital account of the Company; and
- an amount of one million eight hundred twenty-five thousand six hundred Euros (EUR 1,825,600) to the share premium account of the Company.

Therefore, the amount of one million eight hundred fifty-three thousand six hundred Euros (EUR 1,853,600) is as from now on, at the disposal of the Company and evidence of such Contribution has been duly produced to the undersigned notary by a blocking certificate which has been expressly acknowledged by him.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1. of the Articles, so that it will in its relevant part henceforth read as follows:

" Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at four million nine hundred twelve thousand one hundred Euros (EUR 4,912,100), represented by forty-nine thousand one hundred twenty-one (49,121) shares in registered form, having a nominal value of one hundred Euros (EUR 100) each."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and to empower and authorize any manager of the Company (i) to proceed on behalf and in the name of the Company with such amendment in the register of shareholders of the Company (including, for the avoidance of doubt, the signature of the said register) and (ii) to do any formalities in connection therewith, if any.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the representative of the appearing party, signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-septième jour de novembre, par devant nous, Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de CSP Equity Investment, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167.859 et ayant un capital social de quatre millions huit cent quatre-vingt-quatre mille cent euros (EUR 4.884.100) (la Société). La Société a été constituée le 15 mars 2012, suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié le 10 mai 2012 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1182. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois le 19 novembre 2012 suivant acte de Maître Henri Beck, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

A COMPARU:

Abengoa Solar España S.A., une société constituée selon les lois de l'Espagne, ayant son siège social à Campus Palmas Altas, c/ Energía Solar, n° 1, Seville, Espagne, immatriculée auprès du registre de commerce de Séville, sous le numéro SE-47,290, étant l'associé unique de la Société, (l'Associé Unique).

Ici représenté par Pedro Reis da Silva, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, a prié le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. Que l'agenda de l'Assemblée est rédigé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de vingt-huit mille euros (EUR 28.000), de manière à porter le capital social de la Société de son montant actuel de quatre millions huit cent quatre-vingt-quatre mille cent euros (EUR 4.884.100), représenté par quarante-huit mille huit cent quarante-et-une (48.841) parts sociales nominatives ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, à quatre millions neuf cent douze mille cent euros (EUR 4.912.100), par voie d'émission de deux cent quatre-vingt (280) nouvelles parts sociales nominatives de la Société, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales déjà existantes;

2. Souscription à et paiement de la totalité des parts sociales nouvellement émises telle que spécifiée sous le point 1 ci-dessus par voie d'apports en numéraire;

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital telle que spécifiée au point 1 ci-dessus;

4. Modification des livres et du registre des associés de la Société afin de refléter les changements susmentionnés avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, de procéder au nom et pour le compte de la Société à l'enregistrement de l'augmentation de capital, du nouvel associé ainsi que des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la société et de procéder à toutes les formalités nécessaires s'y rapportant; et

5. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt-huit mille euros (EUR 28.000), de manière à porter le capital social de la Société de son montant actuel de quatre millions huit cent quatre-vingt-quatre mille cent euros (EUR 4.884.100), représenté par quarante-huit mille huit cent quarante-et-une (48.841) parts sociales nominatives ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, à quatre millions neuf cent douze mille cent euros (EUR 4.912.100), par voie d'émission de deux cent quatre-vingt (280) nouvelles parts sociales nominatives de la Société, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales déjà existantes, aux associés.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante à ainsi que le paiement de la totalité de l'augmentation de capital comme suit:

Souscription - Paiement

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à deux cent quatre-vingt (280) nouvelles parts sociales nominatives de la Société, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, et de payer l'intégralité par voie d'apport en numéraire d'un montant total de un million huit cent cinquante-trois mille six cents euros (EUR 1.853.600) (l'Apport).

L'Apport, consistant en un montant total de un million huit cent cinquante-trois mille six cents euros (EUR 1.853.600) sera alloué comme suit:

- Vingt-huit mille euros (EUR 28.000) au compte capital social de la Société; et
- Un million huit cent vingt-cinq mille six cents euros (EUR 1.825.600) au compte prime d'émission de la Société.

Par conséquent, le montant de un million huit cent cinquante-trois mille six cents euros (EUR 1.853.600) est à partir de maintenant, à la disposition de la Société et la preuve d'un tel Apport a été dûment produite au notaire instrumentant par un certificat de blocage, expressément reconnu par lui.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts, de manière à lire la partie concernée comme suit:

" Art. 5. Capital.

"5.1.- Le capital social est fixé à quatre millions neuf cent douze mille cent euros (EUR 4.912.100) représenté par quarante-neuf mille cent vingt-et-une (49.121) parts sociales nominatives, ayant une valeur nominale de cent euro (EUR 100) chacune."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier les livres ainsi que le registre des associés de la Société afin de refléter les changements susmentionnés avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, (i) de procéder au nom et pour le compte de la Société aux modifications nécessaires dans le registre des associés de la Société (incluant, pour éviter toute ambiguïté, la signature dudit registre) et (ii) de procéder à toutes les formalités nécessaires s'y rapportant.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête de la partie comparante que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte Français, la version anglaise fait foi.

En foi de quoi, le présent acte est fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu à voix haute au mandataire à la partie comparante, ce dernier a cosigné ensemble avec le notaire instrumentant, l'original du présent acte.

Signé: I. AGURASTI, P. ZELLWEGER, S. ALLART, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 30 novembre 2012. Relation: ECH/2012/2033. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 5 décembre 2012.

Référence de publication: 2012158779/173.

(120210102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2012.

Hephisie de Crifor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5836 Alzingen, 6, rue Nicolas Wester.

R.C.S. Luxembourg B 157.166.

Les comptes annuels du 01/01/2011 au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012163282/10.

(120215550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Hôtel-Restaurant KLER s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5762 Hassel, 11, Killebieng.

R.C.S. Luxembourg B 67.977.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN S.à r.l.

259 ROUTE D'ESCH

L-1471 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2012163283/13.

(120215757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

HMX Poland sp. z.o.o., Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 146.959.

Les comptes annuels de la société de droit étranger au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 December 2012.

Mikolaj Plucinski

Board Member

Référence de publication: 2012163284/13.

(120215913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Hôtel Bel Air S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6409 Echternach, 1, route de Berdorf.

R.C.S. Luxembourg B 91.550.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 12 avril 2008

L'assemblée Générale des actionnaires a pris en date du 12 avril 2008 les résolutions suivantes:

Résolution 1:

Sont nommés comme administrateurs, leurs mandats respectifs venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2013, les personnes suivantes:

Madame Andrée Linster-Hoffmann, demeurant à L-1272 Luxembourg, 68, rue de Bourgogne.

Monsieur Marc Hengen, demeurant à L-3899 Foetz, 52, rue Théodore de Wacquant.

Monsieur Schwall André, demeurant à L-6140 Junglinster, 9, rue du Village.

Echternach, le 10 décembre 2012.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012163286/19.

(120215558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

HMX Poland sp. z.o.o., Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 146.959.

Les comptes annuels de la société de droit étranger au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 Novembre 2012.

Mikolaj Plucinski

Board Member

Référence de publication: 2012163285/13.

(120215914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Hôtel Bel Air S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6409 Echternach, 1, route de Berdorf.

R.C.S. Luxembourg B 91.550.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 17 avril 2010

L'assemblée Générale des actionnaires a pris en date du 17 avril 2010 les résolutions suivantes:

Résolution 1:

Est nommé commissaire aux comptes de la société pour une période prenant fin à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2013:

Monsieur Alphonse Weber, demeurant à L-6833 Biwer, 9, Neie Wée.

Echternach, le 10 décembre 2012.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012163287/17.

(120215558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Development Finnish Feeder III S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 159.125.

In the year two thousand and twelve, on the ninth day of November.

Before Maître Gérard LECUIT, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mr Christophe DAUM, private employee, residing professionally in Luxembourg,

acting in his capacity as a special attorney-in-fact of DV III General Partner S.A., a société anonyme incorporated in accordance with and governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153.463 (the "General Partner"), being the general partner of Development Finnish Feeder III S.C.A., a société en commandite par actions governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Edouard Delosch, notary, residing then in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg of 27 January 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1040 of 18 May 2011 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 159.125 (the "Company"), whose articles of incorporation have been amended for the last time following a deed of the undersigned notary, dated 12 October 2012, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

by virtue of the authority conferred on him by the resolutions adopted by the board of directors of the General Partner, on 28 September 2012, a copy of which resolutions, signed "ne varietur" by the attorney-in-fact and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

The said appearing person, acting in his said capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I. The issued share capital of the Company is presently set at fifty thousand three hundred twenty-nine euro (EUR 50,329.-) divided into one (1) class Z share (the "Class Z Shares"), which shall be held by the unlimited partner (the "Class Z Shareholder"), in representation of its unlimited partnership interest in the Company and eighteen thousand eight hundred seventy-three (18,873) class Y series 1 shares (the "Class Y Series 1 Shares"), and thirty-one thousand four hundred fifty-five (31,455) class Y series 2 shares (the "Class Y Series 2 Shares"), which shall be held by the limited shareholders in representation of their limited partnership interest in the Company. Each issued share of each class has a nominal value of one euro (EUR 1.-) and is fully paid up.

II. Pursuant to Article 7 of the Company's articles of association, the authorised capital of the Company has been set at eighty million euro (EUR 80,000,000.-) divided into one (1) Class Z Share, and seventy-nine million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine (79,999,999) Class Y Shares of whatever Series. Each authorised share of each class having a nominal value of one euro (EUR 1.-), and pursuant to the same Article 7, the General Partner of the Company has been authorised to increase the issued share capital of the Company. The article 5 of the Company's articles of association shall then be amended so as to reflect the increase of share capital.

III. The General Partner of the Company, by the resolutions of the board of directors of the General Partner of 28 September 2012, and in accordance with the authority conferred on him pursuant to Article 7 of the Company's articles of association, has decided subject to the confirmation by the receipt of the relevant subscription moneys, which confirmation has occurred on 30 October 2012, an increase of the issued share capital by an amount of one thousand six hundred thirty-two euro (EUR 1,632.-) in order to raise the issued share capital to the amount of fifty-one thousand nine hundred sixty-one euro (EUR 51,961.-) by the creation of (i) six hundred twelve (612) Class Y Series 1 Shares and one thousand twenty (1,020) Class Y Series 2 Shares (collectively referred to as the "New Shares"), with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

IV. The General Partner of the Company, by the resolutions of the board of directors of the General Partner of 28 September 2012, has accepted subject to the confirmation by the receipt of the relevant subscription moneys, which confirmation has occurred on 30 October 2012, the subscription of the New Shares, together with a total share premium of fourteen thousand six hundred eighty-eight euro (EUR 14,688.-) as follows:

- The State Pension Fund (VER), an off-budget state fund governed by the laws of Finland, having its registered office at Mikonkatu 15A, FI-00100 Helsinki (Finland): six hundred twelve (612) new Class Y Series 1 Shares, at a total issue price of six thousand one hundred twenty euro (EUR 6,120.-) including a share premium in the aggregate amount of five thousand five hundred eight euro (EUR 5,508.-);

- Keva, an independent public company governed by the laws of Finland, having its registered office at Unioninkatu 43, FI-00170 Helsinki (Finland): one thousand twenty (1,020) new Class Y Series 2 Shares, at a total issue price of ten thousand two hundred euro (EUR 10,200.-) including a share premium in the aggregate amount of nine thousand one hundred eighty euro (EUR 9,180.-);

V. All these New Shares have been entirely subscribed by the aforesaid subscribers and fully paid up, together with the share premiums, by contribution in cash to the Company on 12 October 2012, so that the total amount of sixteen thousand three hundred twenty euro (EUR 16,320.-), representing the amount of the above mentioned capital increase and comprising the payment of a share premium in an aggregate amount of fourteen thousand six hundred eighty-eight euro (EUR 14,688.-), has been on 12 October 2012 at the free disposal of the Company, as was evidenced to the undersigned notary by presentation of the supporting documents for the relevant payments.

VI. As a consequence of the above mentioned increase of the issued share capital with effect as of 12 October 2012, paragraph one of Article 5 of the Company's articles of association is therefore amended and shall read as follows:

" **Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at fifty-one thousand nine hundred sixty-one euro (EUR 51,961.-) divided into one (1) class Z share (the "Class Z Shares"), which shall be held by the unlimited partner (the "Class Z Shareholder"), in representation of its unlimited partnership interest in the Company, nineteen thousand four hundred eighty-five (19,485) class Y series 1 shares (the "Class Y Series 1 Shares"), and thirty-two thousand four hundred seventy-five (32,475) class Y series 2 shares (The "Class Y Series 2 Shares") which shall be held by the limited shareholders in representation of their limited partnership interest in the Company. Each issued share of each class has a nominal value of one euro (EUR 1.-) and is fully paid up."

Expenses

The expenses, incumbent on the Company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. Upon request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereas, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le neuf novembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Christophe DAUM, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de DV III General Partner S.A., une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 153.463 (le «Gérant»), étant l'associé commandité de Development Finnish Feeder III S.C.A, une société en commandite par actions régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Edouard Delosch, notaire alors de résidence à Rambrouch, en date du 27 janvier 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1040, en date du 18 mai 2011, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 159.125 (la «Société»), dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné, du 12 octobre 2012, non-encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

en vertu d'une procuration lui conférée par les résolutions adoptées par le conseil d'administration du Gérant en date du 28 septembre 2012, une copie desdites résolutions, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elles seront formalisées.

Laquelle comparante, agissant en ladite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I. Le capital social de la Société s'élève actuellement à cinquante mille trois cent vingt-neuf euros (EUR 50.329,-), représenté par une (1) action de catégorie Z (les «Actions de Catégorie Z»), qui sera détenue par l'associé commandité (l'«Actionnaire de Catégorie Z»), en représentation de son engagement indéfini dans la Société, dix-huit mille huit cent soixante-treize (18.873) actions de catégorie Y série 1 (les «Actions de Catégorie Y Série 1»), et trente et un mille quatre cent cinquante-cinq (31.455) actions de catégorie Y série 2 (les «Actions de Catégorie Y Série 2»), qui seront détenues par les actionnaires commanditaires en représentation de leur engagement limité dans la Société. Chaque action a une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), et chaque action est entièrement libérée.

II. En vertu de l'article 7 des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société a été fixé à quatre vingt millions d'euros (EUR 80.000.000,-), représenté par une (1) Action de Catégorie Z, et soixante dix-neuf millions neuf cent quatre vingt dix-neuf mille neuf cent quatre vingt dix-neuf (79.999.999,-) Actions de Catégorie Y toute série confondue. Chaque action ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) et en vertu du même Article 7, le Gérant de la Société a été autorisé à procéder à des augmentations du capital social de la société. L'article 5 des statuts devra alors être modifié de manière à refléter les augmentations de capital ainsi réalisées.

III. Le Gérant de la Société, par résolutions du conseil d'administration du Gérant du 28 septembre 2012, et en conformité avec les pouvoirs lui conférés en vertu de l'article 7 des statuts de la Société, a décidé sous réserve de la confirmation par un directeur du Gérant de la réception des fonds de souscription, laquelle confirmation est intervenue le 30 octobre 2012, une augmentation du capital social souscrit à concurrence de mille six cent trente-deux euros (EUR 1.632,-) en vue de porter le capital social souscrit à cinquante et un mille neuf cent soixante et un euros (EUR 51.961,-) par la création et l'émission de (i) six cent douze (612) Actions de Catégorie Y Série 1 et (ii) mille vingt (1.020) Actions de Catégorie Y Série 2 (collectivement désignées les «Nouvelles Actions»), d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

IV. Le Gérant de la Société, par résolutions du conseil d'administration du Gérant du 28 septembre 2012, a accepté, sous réserve de la confirmation de la réception des fonds de souscription, laquelle confirmation est intervenue le 30 octobre 2012, la souscription des Nouvelles Actions, ensemble avec une prime d'émission totale de quatorze mille six cent quatre vingt huit euros (EUR 14.688,-), comme suit:

- The State Pension Fund (VER), un fonds d'état hors-budget (an off-budget state fund) régie par les lois de Finlande, ayant son siège social à Mikonkatu 15A, FI-00100 Helsinki (Finland): six cent douze (612) nouvelles Actions de Catégorie Y Série 1, à un prix d'émission total de six mille cent vingt euros (EUR 6.120,-) incluant une prime d'émission d'un montant total de cinq mille cinq cent huit euros (EUR 5.508,-);

- Keva, une société anonyme indépendante régie par les lois de Finlande, ayant son siège social à 43 Unioninkatu, FI-00170 Helsinki (Finlande): mille vingt (1.020) nouvelles Actions de Catégorie Y Série 2, à un prix d'émission total de dix mille deux cent euros (EUR 10.200,-) incluant une prime d'émission d'un montant total de neuf mille cent quatre vingt euros (EUR 9.180,-);

V. Toutes les Nouvelles Actions ont été entièrement souscrites par les souscripteurs susnommés et libérées intégralement, ensemble avec les primes d'émission, par des versements en numéraire à la Société le 12 octobre 2012, de sorte que la somme de seize mille trois cent vingt euros (EUR 16.320,-) représentant le montant de la susdite augmentation du capital social et incluant le paiement de la prime d'émission pour un montant de quatorze mille six cent quatre vingt huit euros (EUR 14.688,-), se trouvait le 12 octobre 2012 à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de libération.

VI. Suite à la réalisation de cette augmentation du capital social souscrit avec effet au 12 octobre 2012, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital souscrit.** Le capital émis est fixé à cinquante et un mille neuf cent soixante et un euros (EUR 51.961,-), représenté par une (1) action de catégorie Z (les «Actions de Catégorie Z»), qui sera détenue par l'associé commandité (l'«Actionnaire de Catégorie Z»), en représentation de son engagement indéfini dans la Société, dix-neuf mille quatre cent quatre vingt cinq (19.485) actions de catégorie Y série 1 (les «Actions de Catégorie Y Série 1»), et trente-deux mille quatre cent soixante-quinze (32.475) actions de catégorie Y série 2 (les «Actions de Catégorie Y Série 2»), qui seront détenues par les actionnaires commanditaires en représentation de leur engagement limité dans la Société. Chaque action a une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), et chaque action est entièrement libérée»

Frais

Les frais incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. À la requête du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuels, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. DAUM, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 novembre 2012. Relation: LAC/2012/53452. Reçu soixante-quinze (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2012.

Référence de publication: 2012158783/167.

(120210238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2012.

Hôtel Bel Air S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6409 Echternach, 1, route de Berdorf.

R.C.S. Luxembourg B 91.550.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 9 mai 2009

L'assemblée Générale des actionnaires a pris en date du 9 mai 2009 les résolutions suivantes:

Résolution 1:

Est nommé comme administrateur pour une période prenant fin à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2014:

Monsieur Charles Kauffman, demeurant à L-1117 Luxembourg, 61, rue Albert I^{er}.

Echternach, le 10 décembre 2012.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012163289/16.

(120215558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Howald Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2412 Luxembourg, 40, Rangwee.

R.C.S. Luxembourg B 21.791.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2012.

HOWALD-SERVICES S.A.

Référence de publication: 2012163290/11.

(120215609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

HTT LUX Holding 1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 173.261.

Les statuts coordonnés au 3 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2012163292/11.

(120215802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

HTT LUX Holding 2, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 173.272.

Les statuts coordonnés au 3 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2012163293/11.

(120215915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Imperial Tobacco Management Luxembourg (3) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 111.206.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 14 décembre 2012:

1. la démission du Gérant de Classe B:

- Kai Hennen, 58 rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, a été acceptée avec effet au 5 décembre 2012;

2. la nomination du Gérant de Classe B:

- Hermanus R.W. Troskie, 56 rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, a été acceptée avec effet au 5 décembre 2012 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société
Un mandataire*

Référence de publication: 2012163295/16.

(120215872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Imperial Tobacco Management Luxembourg (4) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 111.207.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 14 décembre 2012:

1. la démission du Gérant de Classe B:

- Kai Hennen, 58 rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, a été acceptée avec effet au 5 décembre 2012;

2. la nomination du Gérant de Classe B:

- Hermanus R.W. Troskie, 56 rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, a été acceptée avec effet au 5 décembre 2012 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société
Un mandataire*

Référence de publication: 2012163296/16.

(120215901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Development German Feeder III S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 159.130.

In the year two thousand and twelve, on the ninth day of November,

Before Maître Gérard LECUIT, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mr Christophe DAUM, private employee, residing professionally in Luxembourg,

acting in his capacity as a special attorney-in-fact of DV III General Partner S.A., a société anonyme incorporated in accordance with and governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153.463 (the "General Partner"), being the general partner of Development German Feeder III S.C.A., a société en commandite par actions governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Edouard Delosch, notary, residing then in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg of 27 January 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1040 of 18 May 2011 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 159.130 (the "Company"), whose articles of incorporation have been amended for the last time following a deed of the same notary, dated 12 October 2012, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

by virtue of the authority conferred on him by the resolutions adopted by the board of directors of the General Partner, on 28 September 2012, a copy of which resolutions, signed "ne varietur" by the attorney-in-fact and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

The said appearing person, acting in his said capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I. The issued share capital of the Company is presently set at two hundred eighty-two thousand three hundred three euro (EUR 282,303.-) divided into one (1) class Z share (the "Class Z Shares"), which shall be held by the unlimited partner (the "Class Z Shareholder"), in representation of its unlimited partnership interest in the Company and two hundred eighty-two thousand three hundred two (282,302) class Y series 3 shares (the "Class Y Series 3 Shares"), which shall be held by the limited shareholders in representation of their limited partnership interest in the Company. Each issued share of each class has a nominal value of one euro (EUR 1.-) and is fully paid up.

II. Pursuant to Article 7 of the Company's articles of association, the authorised capital of the Company has been set at fifty million euro (EUR 50,000,000.-) divided into one (1) Class Z Share, and forty-nine million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine (49,999,999) Class Y Shares of whatever Series. Each authorised share of each class having a nominal value of one euro (EUR 1.-), and pursuant to the same Article 7, the General Partner of the Company has been authorised to increase the issued share capital of the Company. The article 5 of the Company's articles of association shall then be amended so as to reflect the increase of share capital.

III. The General Partner of the Company, by the resolutions of the board of directors of the General Partner of 28 September 2012, and in accordance with the authority conferred on him pursuant to Article 7 of the Company's articles of association, has decided subject to the confirmation by the receipt of the relevant subscription moneys, which confirmation has occurred on 30 October 2012, an increase of the issued share capital by an amount of eleven thousand two hundred two euro (EUR 11,202.-) in order to raise the issued share capital to the amount of two hundred ninety-three thousand five hundred five euro (EUR 293,505.-) by the creation of eleven thousand two hundred two (11,202) Class Y Series 3 Shares (collectively referred to as the "New Shares"), with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

IV. The General Partner of the Company, by the resolutions of the board of directors of the General Partner of 28 September 2012, has accepted subject to the confirmation by anyone director of the General Partner of the receipt of the relevant subscription moneys, which confirmation has occurred on 30 October 2012, the subscription of the New Shares, together with a total share premium of one hundred thousand eight hundred eighteen euro (EUR 100,818.-) as follows:

- AXA Krankenversicherung AG, a public company (Aktiengesellschaft) governed by the laws of Germany, having its registered office at 10-20, Colonia-Allee, 51171 Köln (Germany), registered under number HRB 1012: four thousand two hundred (4,200) new Class Y Series 3 Shares, at a total issue price of forty-two thousand euro (EUR 42,000.-) including a share premium in the aggregate amount of thirty-seven thousand eight hundred euro (EUR 37,800.-);

- AXA Versicherung AG, a public company (Aktiengesellschaft) governed by the laws of Germany, having its registered office at 10-20, Colonia-Allee, 51171 Köln (Germany), registered under number HRB 21298: four thousand two hundred (4,200) new Class Y Series 3 Shares, at a total issue price of forty-two thousand euro (EUR 42,000.-) including a share premium in the aggregate amount of thirty-seven thousand eight hundred euro (EUR 37,800.-);

- Deutsche Ärzteversicherung AG, a public company (Aktiengesellschaft) governed by the laws of Germany, having its registered office at 10-20, Colonia-Allee, 51171 Köln (Germany), registered under number HRB 27698: two thousand

eight hundred two (2,802) new Class Y Series 3 Shares, at a total issue price of twenty-eight thousand twenty euro (EUR 28,020.-) including a share premium in the aggregate amount of twenty-five thousand two hundred eighteen euro (EUR 25,218.-);

V. All these New Shares have been entirely subscribed by the aforesaid subscribers and fully paid up, together with the share premiums, by contribution in cash to the Company on 12 October 2012, so that the total amount of one hundred twelve thousand twenty euro (EUR 112,020.-), representing the amount of the above mentioned capital increase and comprising the payment of a share premium in an aggregate amount of one hundred thousand eight hundred eighteen euro (EUR 100,818.-), has been on 12 October 2012 at the free disposal of the Company, as was evidenced to the undersigned notary by presentation of the supporting documents for the relevant payments.

VI. As a consequence of the above mentioned increase of the issued share capital with effect as of 12 October 2012, paragraph one of Article 5 of the Company's articles of association is therefore amended and shall read as follows:

" **Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at two hundred ninety-three thousand five hundred five euro (EUR 293,505.-) divided into one (1) class Z share (the "Class Z Shares"), which shall be held by the unlimited partner (the "Class Z Shareholder"), in representation of its unlimited partnership interest in the Company, and two hundred ninety-three thousand five hundred four (293,504) class Y series 3 shares (the "Class Y Series 3 Shares") which shall be held by the limited shareholders in representation of their limited partnership interest in the Company. Each issued share of each class has a nominal value of one euro (EUR 1.-) and is fully paid up."

Expenses

The expenses, incumbent on the Company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. Upon request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereas, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le neuf novembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Christophe DAUM, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de DV III General Partner S.A., une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 153.463 (le «Gérant»), étant l'associé commandité de Development German Feeder III S.C.A, une société en commandite par actions régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Edouard Delosch, notaire alors de résidence à Rambrouch, en date du 27 janvier 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1040, en date du 18 mai 2011, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 159.130 (la «Société»), dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du même notaire, du 12 octobre 2012, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

en vertu d'une procuration lui conférée par les résolutions adoptées par le conseil d'administration du Gérant en date du 28 septembre 2012, une copie desdites résolutions, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elles seront formalisées.

Laquelle comparante, agissant en ladite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I. Le capital social de la Société s'élève actuellement à deux cent quatre vingt deux mille trois cent trois euros (EUR 282.303.-), représenté par une (1) action de catégorie Z (les «Actions de Catégorie Z»), qui sera détenue par l'associé commandité (l'«Actionnaire de Catégorie Z»), en représentation de son engagement indéfini dans la Société, et deux cent quatre vingt deux mille trois cent deux (282.302) actions de catégorie Y série 3 (les «Actions de Catégorie Y Série 3»), qui seront détenues par les actionnaires commanditaires en représentation de leur engagement limité dans la Société. Chaque action a une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-), et chaque action est entièrement libérée.

II. En vertu de l'article 7 des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société a été fixé à cinquante millions d'euros (EUR 50.000.000.-), représenté par une (1) Action de Catégorie Z, et quarante-neuf millions neuf cent quatre vingt dix-neuf mille neuf cent quatre vingt dix-neuf (49.999.999.-) Actions de Catégorie Y toute série confondue. Chaque actions de chaque classe ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) et en vertu du même Article 7, le Gérant de la Société

a été autorisé à procéder à des augmentations du capital social de la société. L'article 5 des statuts devra alors être modifié de manière à refléter les augmentations de capital ainsi réalisées.

III. Le Gérant de la Société, par résolutions du conseil d'administration du Gérant du 28 septembre 2012, et en conformité avec les pouvoirs lui conférés en vertu de l'article 7 des statuts de la Société, a décidé sous réserve de la confirmation de la réception des fonds de souscription, laquelle confirmation est intervenue le 30 octobre 2012, une augmentation du capital social souscrit à concurrence de onze mille deux cent deux euros (EUR 11.202,-) en vue de porter le capital social souscrit à deux cent quatre vingt treize mille cinq cent cinq euros (EUR 293.505,-) par la création et l'émission de (i) onze mille deux cent deux (11.202) Actions de Catégorie Y Série 3, (collectivement désignées les «Nouvelles Actions»), d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

IV. Le Gérant de la Société, par résolutions du conseil d'administration du Gérant du 28 septembre 2012, a accepté, sous réserve de la confirmation de la réception des fonds de souscription, laquelle confirmation est intervenue le 30 octobre 2012, la souscription des Nouvelles Actions, ensemble avec une prime d'émission totale de cent mille huit cent dix-huit euros (EUR 100.818,-), comme suit:

- AXA Krankenversicherung AG, une société régie par le droit allemand, avec siège social au 10-20, Colonia-Allee, 51171 Cologne (Allemagne), immatriculée sous le numéro HRB 1012: quatre mille deux cents (4.200) nouvelles Actions de Catégorie Y Série 3, à un prix d'émission total de quarante-deux mille euros (EUR 42.000,-) incluant une prime d'émission d'un montant total de trente-sept mille huit cents euros (EUR 37.800,-);

- AXA Versicherung AG, une société régie par le droit allemand, avec siège social au 10-20, Colonia-Allee, 51171 Cologne (Allemagne), immatriculée sous le numéro HRB 21298: quatre mille deux cents (4.200) nouvelles Actions de Catégorie Y Série 3, à un prix d'émission total de quarante-deux mille euros (EUR 42.000,-) incluant une prime d'émission d'un montant total de trente-sept mille huit cents euros (EUR 37.800,-);

- Deutsche Ärzteversicherung AG, une société régie par le droit allemand, avec siège social au 10-20, Colonia-Allee, 51171 Köln (Allemagne), immatriculée sous le numéro HRB 27698: deux mille huit cent deux (2.802) nouvelles Actions de Catégorie Y Série 3, à un prix d'émission total de vingt-huit mille vingt euros (EUR 28.020,-) incluant une prime d'émission d'un montant total de vingt-cinq mille deux cent dix-huit euros (EUR 25.218,-);

V. Toutes les Nouvelles Actions ont été entièrement souscrites par les souscripteurs susnommés et libérées intégralement, ensemble avec les primes d'émission par des versements en numéraire à la Société le 12 octobre 2012, de sorte que la somme de cent douze mille vingt euros (EUR 112.020,-) représentant le montant de la susdite augmentation du capital social et incluant le paiement de la prime d'émission pour un montant de cent mille huit cent dix-huit euros (EUR 100.818,-), se trouvait le 12 octobre 2012 à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de libération.

VI. Suite à la réalisation de cette augmentation du capital social souscrit avec effet au 12 octobre 2012, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital souscrit.** Le capital émis est fixé à deux cent quatre vingt treize mille cinq cent cinq euros (EUR 293.505,-), représenté par une (1) action de catégorie Z (les «Actions de Catégorie Z»), qui sera détenue par l'associé commandité (l'«Actionnaire de Catégorie Z»), en représentation de son engagement indéfini dans la Société, et deux cent quatre vingt treize mille cinq cent quatre (293.504) actions de catégorie Y série 3 (les «Actions de Catégorie Y Série 3 qui seront détenues par les actionnaires commanditaires en représentation de leur engagement limité dans la Société. Chaque action a une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), et chaque action est entièrement libérée.»

Les frais incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. À la requête du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuels, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. DAUM, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 novembre 2012. Relation: LAC/2012/53451. Reçu soixante-quinze (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2012.

Référence de publication: 2012158784/170.

(120210181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2012.

Infor Global Solutions TopCo II, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 107.218.

Les comptes annuels au 31 mai 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

REPLACE les comptes annuels au 31 mai 2011 déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012 sous le n°L120214651, non encore publiés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2012163297/12.

(120215767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Infor Global Solutions TopCo II, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 107.218.

Les comptes annuels au 31 mai 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

REPLACE les comptes annuels au 31 mai 2010 déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012 sous le n°L120214652, non encore publiés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2012163298/12.

(120215768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Infor Lux Finance Company, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 118.070.

Les comptes annuels au 31 mai 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

REPLACE les comptes annuels au 31 mai 2011 déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012 sous le n°L120214698, non encore publiés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2012163299/12.

(120215749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Infor Lux Finance Company, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 118.070.

Les comptes annuels au 31 mai 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

REPLACE les comptes annuels au 31 mai 2010 déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2012 sous le n°L120214699, non encore publiés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2012163300/12.

(120215750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

IMARA Investments Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 131.992.

AUSZUG

Aus dem Protokoll der Beschlussfassungen des alleinigen Gesellschafters vom 12. Dezember 2012 geht hervor, dass das Mandat von Herrn Matthias SPRENGER, geboren am 21. Februar 1954 in Mülheim an der Ruhr (Deutschland), wohnhaft in L-2163 Luxembourg, 35, Avenue Monterey, als alleiniger Geschäftsführer der Gesellschaft für eine unbestimmte Dauer bestätigt wurde. Der alleinige Geschäftsführer vertritt die Gesellschaft gegenüber Dritten durch seine alleinige Unterschrift.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für die Gesellschaft

Référence de publication: 2012163303/16.

(120215693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

IMMO Luxembourg S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 1, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 131.562.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012163304/9.

(120215845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Immobilière de Berchem A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1747 Luxembourg, 40, Op der Heed.

R.C.S. Luxembourg B 67.011.

Les comptes annuels au 04/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012163305/9.

(120215506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

IMMOBILIERE OLIVE Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 112.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 84.954.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Référence de publication: 2012163306/10.

(120216068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Imperial Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8283 Kehlen, 16, Cité Beichel.

R.C.S. Luxembourg B 63.095.

Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 04.12.2012

Les actionnaires de la société IMPERIAL LUXEMBOURG S.A. réunis le 04.12.2012 au siège social, ont décidé à l'unanimité ce qui suit:

1. Remplacer l'administrateur Monsieur Mark Samuel par Madame Osanna SAMUEL née le 08.05.1987 à Luxembourg, demeurant à 16, Cité Beichel, L-8283 KEHLEN.

1. Remplacer l'administrateur-délégué Monsieur Mark SAMUEL par Madame Vivia CHRISTOPHER née le 05.04.1955 à Lahore (PAKISTAN), demeurant à 16, Cité Beichel, L-8283 KEHLEN.

Fait à Luxembourg, le 04.12.2012.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2012163308/17.

(120215640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Innovat Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6550 Berdorf, 35, rue de Grundhof.

R.C.S. Luxembourg B 153.458.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012163310/9.

(120215774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Inservio S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5773 Weiler-la-Tour, Schlammešté.

R.C.S. Luxembourg B 160.898.

EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal d'une assemblée générale ordinaire tenue en date du 30 novembre 2012 que:

L'assemblée accepte la démission de M. Nickels Luc et Monsieur Block Olivier comme administrateur avec effet au 30 novembre 2012.

L'assemblée nomme comme administrateur Monsieur Caixinha Fernand, administrateur de sociétés, né le 13.06.1973 à Luxembourg, demeurant à 146, rue Muhlenweg L-2155 Luxembourg. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2016.

L'assemblée nomme comme administrateur Monsieur Koch Christian, administrateur de sociétés, né le 17.01.1976 à Ettelbrück, demeurant à 23, rue Stenkel L- 7652 Heffingen. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2016.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2012163311/18.

(120215471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Development Venture III S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 153.467.

In the year two thousand and twelve, on the ninth day of November.

Before Maître Gérard LECUIT, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mr Christophe DAUM, private employee, residing professionally in Luxembourg,

acting in his capacity as a special attorney-in-fact of DV III General Partner S.A., a société anonyme incorporated in accordance with and governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153.463 (the "General Partner"), being the general partner of Development Venture III S.C.A., a société en commandite par actions governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg of 21 May 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1357 of 1st July 2010 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153.467 (the "Company"), whose articles of incorporation have been amended for the last time following a deed of the undersigned notary, dated 12 October 2012, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

by virtue of the authority conferred on him by the resolutions adopted by the board of directors of the General Partner, on 28 September 2012, a copy of which resolutions, signed "ne varietur" by the attorney-in-fact and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

The said appearing person, acting in his said capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I. The issued share capital of the Company is presently set at three million four hundred eighty-three thousand nine hundred thirty-seven euros (EUR 3,483,937.-) divided into one (1) class A share (the "Class A Shares"), which shall be held by the unlimited partner (the "Class A Shareholder"), in representation of its unlimited partnership interest in the Company and eight hundred eight thousand seven hundred thirty-seven (808,737) class B series 1 shares (the "Class B Series 1 Shares"), eight hundred sixteen thousand nine hundred nine (816,909) class B series 2 shares (the "Class B Series 2 Shares"), one million eighty-nine thousand two hundred eleven (1,089,211) class B series 3 shares (the "Class B Series 3 Shares"), four hundred thirty-five thousand six hundred eighty-four (435,684) class B series 4 shares (the "Class B Series 4 Shares") together with the Class B Series 1 Shares, Class B Series 2 Shares and the Class B Series 3 Shares, (the "Class B Shares"), which shall be held by the limited shareholders (the "Class B Shareholders"), one hundred thirty-three thousand three hundred forty-eight (133,348) class B' shares (the "Class B' Shares") which shall be held by the unlimited partner (the "Class B' Shareholder"), and two hundred thousand forty-seven (200,047) class C shares (the "Class C Shares"), which shall be held by the unlimited partner and the limited shareholders (the "Class C Shareholders") in representation of their limited partnership interest in the Company. Each issued share of each class has a nominal value of one euro (EUR 1.-) and is fully paid up.

II. Pursuant to Article 7 of the Company's articles of association, the authorised capital of the Company has been set at five hundred million euro (EUR 500,000,000.-) divided into one (1) Class A Share, four hundred sixty-five million (465,000,000) Class B Shares of whatever Series, twenty-five million (25,000,000) Class B' Shares and nine million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine (9,999,999) Class C Shares, each authorised share of each class having a nominal value of one euro (EUR 1.-) and pursuant to the same Article 7, the General Partner of the Company has been authorised to increase the issued share capital of the Company. The article 5 of the Company's articles of association shall then be amended so as to reflect the increase of share capital.

III. The General Partner of the Company, by the resolutions of the board of directors of the General Partner of 28 September 2012, and in accordance with the authority conferred on him pursuant to Article 7 of the Company's articles of association, has decided subject to the confirmation of the receipt of the relevant subscription moneys, which confirmation has occurred on 30 October 2012, an increase of the issued share capital by an amount of one hundred forty-nine thousand nine hundred ninety-eight euro (EUR 149,998.-) in order to raise the issued share capital to the amount of three million six hundred thirty-three thousand nine hundred thirty-five euro (EUR 3,633,935.-) by the creation of (i) thirty-three thousand two hundred seventy (33,270) Class B Series 1 Shares, (ii) thirty-three thousand six hundred six (33,606) Class B Series 2 Shares, (iii) forty-four thousand eight hundred eight (44,808) Class B Series 3 Shares, (iv) seventeen thousand nine hundred twenty-three (17,923) Class B Series 4 Shares, (v) eight thousand one hundred fifty-six (8,156) Class B' Shares and (vi) twelve thousand two hundred thirty-five (12,235) Class C Shares (collectively referred to as the "New Shares"), with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

IV. The General Partner of the Company, by the resolutions of the board of directors of the General Partner of 28 September 2012, has accepted subject to the confirmation by anyone director of the General Partner of the receipt of the relevant subscription moneys, which confirmation has occurred on 30 October 2012, the subscription of the New Shares, together with a total share premium of one million three hundred forty-nine thousand nine hundred eighty-two euro (EUR 1,349,982.-) as follows:

- Mutavie, a company governed by the laws of France, with registered office at 9, rue des Iris F-79000 Bessines, France, and registered with the Registre de Commerce de Niort under number B 315 652 263: seven thousand five hundred five (7,505) new Class B Series 1 Shares, at a total issue price of seventy-five thousand fifty euro (EUR 75,050.-) including a share premium in the aggregate amount of sixty-seven thousand five hundred forty-five euro (EUR 67,545.-);

- OPB DVIII Holdings Trust, a company governed by the laws of Canada, with registered office at 200, King Street West, Toronto, Ontario M5H 3X6, Canada: seven thousand eight hundred forty-two (7,842) new Class B Series 1 Shares, at a total issue price of seventy-eight thousand four hundred twenty euro (EUR 78,420.-) including a share premium in the aggregate amount of seventy thousand five hundred seventy-eight euro (EUR 70,578.-);

- Le Regime de Rentes du Mouvement Desjardins, a company governed by the laws of Canada, with registered office at 100 avenue des Commandeurs, Lévis, Quebec G6V 7N5, Canada: six thousand seven hundred twenty-one (6,721) new Class B Series 1 Shares, at a total issue price of sixty-seven thousand two hundred ten euro (EUR 67,210.-) including a share premium in the aggregate amount of sixty thousand four hundred eighty-nine euro (EUR 60,489.-);

- SIF Investment Company Ltd, a company governed by the laws of Switzerland, with registered office at Stockerstrasse 23, CH-8002 Zurich, Switzerland: four thousand four hundred eighty-one (4,481) new Class B Series 1 Shares, at a total issue price of forty-four thousand eight hundred ten euro (EUR 44,810.-) including a share premium in the aggregate amount of forty thousand three hundred twenty-nine euro (EUR 40,329.-);

- Development Finnish Feeder III SCA, a company governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 159125: (i) six thousand seven hundred twenty-one (6,721) new Class B Series 1 Shares, at a total issue price of sixty-seven thousand two hundred ten euro (EUR 67,210.-) including a share premium in the aggregate amount of sixty thousand four hundred eighty-nine euro (EUR 60,489.-) and

(ii) eleven thousand two hundred two (11,202) new Class B Series 2 Shares, at a total issue price of one hundred twelve thousand twenty euro (EUR 112,020.-) including a share premium in the aggregate amount of one hundred thousand eight hundred eighteen euro (EUR 100,818.-);

- Lloyds TSB Group Pension Trust (n°1) Ltd, a trust governed by the laws of The United Kingdom, with registered office at C/O CBRE Eurosiris Fund, Schiphol Boulevard 281, G-Tower, 7th Floor, 1118 BH SCHIPHOL, The Netherlands: three thousand seven hundred thirty-four (3,734) new Class B Series 2 Shares, at a total issue price of thirty-seven thousand three hundred forty euro (EUR 37,340.-) including a share premium in the aggregate amount of thirty-three thousand six hundred six euro (EUR 33,606.-);

- Lloyds TSB Group Pension Trust (n°2) Ltd, a trust governed by the laws of The United Kingdom, with registered office at C/O CBRE Eurosiris Fund, Schiphol Boulevard 281, G-Tower, 7th Floor, 1118 BH SCHIPHOL, The Netherlands: one thousand eight hundred sixty-seven (1,867) new Class B Series 2 Shares, at a total issue price of eighteen thousand six hundred seventy euro (EUR 18,670.-) including a share premium in the aggregate amount of sixteen thousand eight hundred three euro (EUR 16,803.-);

- Healthcare of Ontario Pension Plan, a company governed by the laws of Canada, with registered office at 1 Toronto Street, Suite 1400, Toronto M5C 3B2, Canada: eleven thousand two hundred two (11,202) new Class B Series 2 Shares, at a total issue price of one hundred twelve thousand twenty euro (EUR 112,020.-) including a share premium in the aggregate amount of one hundred thousand eight hundred eighteen euro (EUR 100,818.-);

- Tower 2008 (Luxco 2) S.à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2425 Luxembourg: five thousand six hundred one (5,601) new Class B Series 2 Shares, at a total issue price of fifty-six thousand ten euro (EUR 56,010.-) including a share premium in the aggregate amount of fifty thousand four hundred nine euro (EUR 50,409.-);

- Turtle Investment Holding BV, a company governed by the laws of The Netherlands, with registered office at Oude Lindestraat 70, 6411 EJ Heerlen, The Netherlands: twenty-two thousand four hundred four (22,404) new Class B Series 3 Shares, at a total issue price of two hundred twenty-four thousand forty euro (EUR 224,040.-) including a share premium in the aggregate amount of two hundred one thousand six hundred thirty-six euro (EUR 201,636.-);

- Development German Feeder III SCA, a company governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 159130: eleven thousand two hundred two (11,202) new Class B Series 3 Shares, at a total issue price of one hundred twelve thousand twenty euro (EUR 112,020.-) including a share premium in the aggregate amount of one hundred thousand eight hundred eighteen euro (EUR 100,818.-);

- Union de Gestion Immobilière de Participations-UGIPAR, a company governed by the laws of France, with registered office at Coeur Défense Tour B - La Defense 4 - 100, Esplanade du General Charles de Gaulle 92400 Courbevoie: eleven thousand two hundred two (11,202) new Class B Series 3 Shares, at a total issue price of one hundred twelve thousand twenty euro (EUR 112,020.-) including a share premium in the aggregate amount of one hundred thousand eight hundred eighteen euro (EUR 100,818.-);

- DV III Q-Lux Feeder S.à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg: seventeen thousand nine hundred twenty-three (17,923) new Class B Series 4 Shares, at a total issue price of one hundred seventy-nine thousand two hundred thirty euro (EUR 179,230.-) including a share premium in the aggregate amount of one hundred sixty-one thousand three hundred seven euro (EUR 161,307.-);

- DV III General Partner S.A., prenamed: eight thousand one hundred fifty-six (8,156) new Class B' Shares, at a total issue price of eighty-one thousand five hundred sixty euro (EUR 81,560.-) including a share premium in the aggregate amount of seventy-three thousand four hundred four euro (EUR 73,404.-);

- DV III General Partner S.A., prenamed: seven thousand three hundred forty-one (7,341) new Class C Shares, at a total issue price of seventy-three thousand four hundred ten euro (EUR 73,410.-) including a share premium in the aggregate amount of sixty-six thousand sixty-nine euro (EUR 66,069.-);

- DV III Participation, a société civile governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number E 4451: four thousand eight hundred ninety-four (4,894) new Class C Shares, at a total issue price of forty-eight thousand nine hundred forty (EUR 48,940.-) including a share premium in the aggregate amount of forty-four thousand forty-six euro (EUR 44,046.-).

V. All these New Shares have been entirely subscribed by the aforesaid subscribers and fully paid up, together with the share premiums, by contribution in cash to the Company on 12 October 2012, so that the total amount of one million four hundred ninety-nine thousand nine hundred eighty euro (EUR 1,499,980.-), representing the amount of the above mentioned capital increase and comprising the payment of a share premium in an aggregate amount of one million three hundred forty-nine thousand nine hundred eighty-two euro (EUR 1,349,982.-), has been on 12 October 2012 at the free disposal of the Company, as was evidenced to the undersigned notary by presentation of the supporting documents for the relevant payments.

VI. As a consequence of the above mentioned increase of the issued share capital with effect as of 12 October 2012, paragraph one of Article 5 of the Company's articles of association is therefore amended and shall read as follows:

" Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at three million six hundred thirty-three thousand nine hundred thirty-five euro (EUR 3,633,935.-) divided into one (1) class A share (the "Class A Shares"), which shall be held by the unlimited partner (the "Class A Shareholder"), in representation of its unlimited partnership interest in the Company and eight hundred forty-two thousand seven (842,007) class B series 1 shares (the "Class B Series 1 Shares"), eight hundred fifty thousand five hundred fifteen (850,515) class B series 2 shares (The "Class B Series 2 Shares"), one million one hundred thirty-four thousand nineteen (1,134,019) class B series 3 shares (The "Class B Series 3 Shares"), four hundred fifty-three thousand six hundred seven (453,607) class B series 4 shares (The "Class B Series 4 Shares") together with the Class B Series 1 Shares, Class B Series 2 Shares and the Class B Series 3 Shares, (the "Class B Shares"), which shall be held by the limited shareholders (the "Class B Shareholders"), one hundred forty-one thousand five hundred four (141,504) class B' shares (the "Class B' Shares") which shall be held by the unlimited partner (the "Class B' Shareholder"), and two hundred twelve thousand two hundred eighty-two (212,282) class C shares (the "Class C Shares"), which shall be held by the unlimited partner and the limited shareholders (the "Class C Shareholders") in representation of their limited partnership interest in the Company.

Each issued share of each class has a nominal value of one euro (EUR 1.-) and is fully paid up."

Expenses

The expenses, incumbent on the Company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. Upon request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereas, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le neuf novembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Christophe DAUM, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de DV III General Partner S.A., une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 153.463 (le «Gérant»), étant l'associé commandité de Development Venture III S.C.A, une société en commandite par actions régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1357, en date du 1^{er} juillet 2010, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 153.467 (la «Société»), dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné, du 12 octobre 2012, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations

en vertu d'une procuration lui conférée par les résolutions adoptées par le conseil d'administration du Gérant en date du 28 septembre 2012, une copie desdites résolutions, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elles seront formalisées.

Lequel comparant, agissant en ladite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I. Le capital social de la Société s'élève actuellement à trois millions quatre cent quatre vingt trois mille neuf cent trente sept euros (EUR 3.483.937.-), représenté par une (1) action de catégorie A (les «Actions de Catégorie A»), qui sera détenue par l'associé commandité (l'«Actionnaire de Catégorie A»), en représentation de son engagement indéfini dans la Société, et huit cent huit mille sept cent trente-sept (808.737) actions de catégorie B série 1 (les «Actions de Catégorie B Série 1»), huit cent seize mille neuf cent neuf (816.909) actions de catégorie B série 2 (les «Actions de Catégorie B Série 2»), un million quatre vingt neuf mille deux cent onze (1.089.211) actions de catégorie B série 3 (les «Actions de Catégorie B Série 3») quatre cent trente-cinq mille six cent quatre vingt quatre (435.684) actions de catégorie B série 4 (les «Actions de Catégorie B Série 4») et ensemble avec les Actions de Catégorie B Série 1, les Actions de Catégorie B Série 2 et les Actions de Catégorie B Série 3, les «Actions de Catégorie B»), qui seront détenues par les actionnaires commanditaires (les «Actionnaires de Catégorie B»), cent trente-trois mille trois cent quarante-huit (133.348) actions de catégorie B' (les «Actions de Catégorie B'») qui seront détenues par l'associé commandité et les actionnaires commanditaires et deux cent mille quarante-sept (200.047) actions de catégorie C (les «Actions de Catégorie C»), qui seront

détenues par l'associé commandité et les actionnaires commanditaires (les «Actionnaires de Catégorie C»), en représentation de leur engagement limité dans la Société. Chaque action a une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), et chaque action est entièrement libérée.

II. En vertu de l'article 7 des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société a été fixé à cinq cents millions d'euros (EUR 500.000.000,-), représenté par une (1) Action de Catégorie A, quatre cent soixante cinq millions (465.000.000,-) Actions de Catégorie B toute série confondue, vingt-cinq millions (25.000.000) Actions de Catégorie B' et neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (9.999.999) Actions de Catégorie C, ayant chacune une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) et en vertu du même Article 7, le Gérant de la Société a été autorisé à procéder à des augmentations du capital social de la société. L'article 5 des statuts devra alors être modifié de manière à refléter les augmentations de capital ainsi réalisées.

III. Le Gérant de la Société, par résolutions du conseil d'administration du Gérant du 28 septembre 2012, et en conformité avec les pouvoirs lui conférés en vertu de l'article 7 des statuts de la Société, a décidé sous réserve de la confirmation de la réception des fonds de souscription, laquelle confirmation est intervenue le 30 octobre 2012, une augmentation du capital social souscrit à concurrence de cent quarante-neuf mille neuf cent quatre vingt dix huit euros (EUR 149.998,-) en vue de porter le capital social souscrit à trois millions six cent trente-trois mille neuf cent trente-cinq euros (EUR 3.633.935,-) par la création et l'émission de (i) trente-trois mille deux cent soixante-dix (33.270) Actions de Catégorie B Série 1, (ii) trente-trois mille six cent six (33.606) Actions de Catégorie B Série 2, (iii) quarante-quatre mille huit cent huit (44.808) Actions de Catégorie B Série 3, (iv) dix-sept mille neuf cent vingt-trois (17.923) Actions de Catégorie B Série 4, (v) huit mille cent cinquante-six (8.156) Actions de Catégorie B' et (vi) douze mille deux cent trente-cinq (12.235) Actions de Catégorie C (collectivement désignées les «Nouvelles Actions»), d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

IV. Le Gérant de la Société, par résolutions du conseil d'administration du Gérant du 28 septembre 2012, a accepté, sous réserve de la confirmation de la réception des fonds de souscription, laquelle confirmation est intervenue le 30 octobre 2012, ensemble avec une prime d'émission totale de un million trois cent quarante-neuf mille neuf cent quatre vingt deux euros (EUR 1.349.982,-), comme suit:

- Mutavie, une société régie par le droit français, avec siège social au 9, rue des Iris, F-79000 Bessines, France et immatriculée au Registre du Commerce de Niort sous le numéro B 315 652 263: sept mille cinq cent cinq (7.505) nouvelles Actions de Catégorie B Série 1 à un prix d'émission total de soixante-quinze mille cinquante euros (EUR 75.050,-), incluant une prime d'émission d'un montant total de soixante-sept mille cinq cent quarante-cinq euros (EUR 67.545,-);

- OPB DVIII Holdings Trust, une société régie par le droit Canadien, avec siège social au 200, King Street West, Toronto, Ontario M5H 3X6, Canada: sept mille huit cent quarante-deux (7.842) nouvelles Actions de Catégorie B Série 1 à un prix d'émission total de soixante dix-huit mille quatre cent vingt euros (EUR 78.420,-), incluant une prime d'émission d'un montant total de soixante-dix mille cinq cent soixante dix-huit euros (EUR 70.578,-);

- Le Régime de Rentes du Mouvement Desjardins, une société régie par le droit Canadien, avec siège social au 100 avenue des Commandeurs, Lévis, Québec G6V 7N5, Canada: six mille sept cent vingt et une (6.721) nouvelles Actions de Catégorie B Série 1 à un prix d'émission total de soixante-sept mille deux cent dix euros (EUR 67.210,-), incluant une prime d'émission d'un montant total de soixante mille quatre cent quatre vingt neuf euros (EUR 60.489,-);

- SIF Investment Company Ltd, une société régie par le droit Suisse, avec siège social à Stockerstrasse 23, CH-8002 Zürich, Suisse: quatre mille quatre cent quatre vingt une (4.481) nouvelles Actions de Catégorie B Série 1 à un prix d'émission total de quarante-quatre mille huit cent dix euros (EUR 44.810,-) incluant une prime d'émission d'un montant total de quarante mille trois cent vingt-neuf euros (EUR 40.329,-);

- Development Finnish Feeder III SCA, une société régie par le droit de Luxembourg, avec siège social au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159125: (i) six mille sept cent vingt et une (6.721) nouvelles Actions de Catégorie B Série 1 à un prix d'émission total de soixante-sept mille deux cent dix euros (EUR 67.210,-) incluant une prime d'émission d'un montant total de soixante mille quatre cent quatre vingt neuf euros (EUR 60.489,-) et (ii) onze mille deux cent deux (11.202) nouvelles Actions de Catégorie B Série 2, à un prix d'émission total de cent douze mille vingt euros (EUR 112.020,-) incluant une prime d'émission d'un montant total de cent mille huit cent dix-huit euros (EUR 100.818,-);

- Lloyds TSB Group Pension Trust (n°1) Ltd, un trust régi par le droit du Royaume Uni, avec siège social au C/O CBRE Eurosiris Fund, Schiphol Boulevard 281, G-Tower, 7th Floor, 1118 BH SCHIPHOL, Pays-Bas: trois mille sept cent trente-quatre (3.734) nouvelles Actions de Catégorie B Série 2, à un prix d'émission total de trente-sept mille trois cent quarante euros (EUR 37.340,-) incluant une prime d'émission d'un montant total de trente-trois mille six cent six euros (EUR 33.606,-);

- Lloyds TSB Group Pension Trust (n°2) Ltd, un trust régi par le droit du Royaume Uni, avec siège social au C/O CBRE Eurosiris Fund, Schiphol Boulevard 281, G-Tower, 7th Floor, 1118 BH SCHIPHOL, Pays-Bas: mille huit cent soixante-sept (1.867) nouvelles Actions de Catégorie B Série 2, à un prix d'émission total de dix-huit mille six cent soixante-dix euros (EUR 18.670,-) incluant une prime d'émission d'un montant total de seize mille huit cent trois euros (EUR 16.803,-);

- Healthcare of Ontario Pension Plan, une société régie par le droit Canadien, avec siège social au 1 Toronto Street, Suite 1400, Toronto M5C 3B2, Canada: onze mille deux cent deux (11.202) nouvelles Actions de Catégorie B Série 2, à

un prix d'émission total de cent douze mille vingt euros (EUR 112.020.-) incluant une prime d'émission d'un montant total de cent mille huit cent dix-huit euros (EUR 100.818.-);

- Tower 2008 (Luxco 2) S.à r.l., une société régie par le droit de Luxembourg, avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2425 Luxembourg: cinq mille six cent une (5.601) nouvelles Actions de Catégorie B Série 2, à un prix d'émission total de cinquante-six mille dix euros (EUR 56.010.-) incluant une prime d'émission d'un montant total de cinquante mille quatre cent neuf euros (EUR 50.409.-);

- Turtle Investment Holding BV, une société régie par le droit Néerlandais, avec siège social à Oude Lindestraat 70, 6411 EJ Heerlen, Pays-Bas: vingt deux mille quatre cent quatre (22.404) nouvelles Actions de Catégorie B Série 3, à un prix d'émission total de deux cent vingt-quatre mille quarante euros (EUR 224.040.-) incluant une prime d'émission d'un montant total de deux cent un mille six cent trente-six euros (EUR 201.636.-);

- Development German Feeder III SCA, une société régie par le droit de Luxembourg, avec siège social au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159130: onze mille deux cent deux (11.202) nouvelles Actions de Catégorie B Série 3, à un prix d'émission total de cent douze mille vingt euros (EUR 112.020.-) incluant une prime d'émission d'un montant total de cent mille huit cent dix-huit euros (EUR 100.818.-);

- Union de Gestion Immobilière de Participations-UGIPAR, une société régie par le droit de France, avec siège social au Coeur Défense Tour B - La Défense 4 - 100, Esplanade du Général Charles de Gaulle 92400 Courbevoie: onze mille deux cent deux (11.202) nouvelles Actions de Catégorie B Série 3, à un prix d'émission total de cent douze mille vingt euros (EUR 112.020.-) incluant une prime d'émission d'un montant total de cent mille huit cent dix-huit euros (EUR 100.818.-);

- DV III Q-Lux Feeder S.à r.l., une société régie par le droit de Luxembourg, avec siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg: dix-sept mille neuf cent vingt-trois (17.923) nouvelles Actions de Catégorie B Série 4, à un prix d'émission total de cent soixante dix-neuf mille deux cent trente euros (EUR 179.230.-) incluant une prime d'émission d'un montant total de cent soixante et un mille trois cent sept euros (EUR 161.307.-);

- DV III General Partner S.A., prénommée: huit mille cent cinquante-six (8.156) nouvelles Actions de Catégorie B' à un prix d'émission total de quatre vingt un mille cinq cent soixante euros (EUR 81.560.-), incluant une prime d'émission d'un montant total de soixante-treize mille quatre cent quatre euros (EUR 73.404.-);

- DV III General Partner S.A., prénommée: sept mille trois cent quarante et une (7.341) nouvelles Actions de Catégorie C à un prix d'émission total de soixante-treize mille quatre cent dix euros (EUR 73.410.-), incluant une prime d'émission d'un montant total de soixante-six mille soixante-neuf euros (EUR 66.069.-);

- DV III Participation, une société civile régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro E 4451: quatre mille huit cent quatre vingt quatorze (4.894) nouvelles Actions de Catégorie C à un prix d'émission total de quarante-huit mille neuf cent quarante euros (EUR 48.940.-), incluant une prime d'émission d'un montant total de quarante-quatre mille quarante-six euros (EUR 44.046.-);

V. Toutes les Nouvelles Actions ont été entièrement souscrites par les souscripteurs susnommés et libérées intégralement, ensemble avec les primes d'émission par des versements en numéraire à la Société le 12 octobre 2012, de sorte que la somme de un million quatre cent quatre vingt dix-neuf mille neuf cent quatre vingt euros (EUR 1.499.980.-) représentant le montant de la susdite augmentation du capital social et incluant le paiement de la prime d'émission pour un montant de un million trois cent quarante-neuf mille neuf cent quatre vingt deux euros (EUR 1.349.982.-), se trouvait le 12 octobre 2012 à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de libération.

VI. Suite à la réalisation de cette augmentation du capital social souscrit avec effet au 12 octobre 2012, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital souscrit.** Le capital émis est fixé à trois millions six cent trente-trois mille neuf cent trente-cinq euros (EUR 3.633.935.-), représenté par une (1) action de catégorie A (les «Actions de Catégorie A»), qui sera détenue par l'associé commandité (l'«Actionnaire de Catégorie A»), en représentation de son engagement indéfini dans la Société, et huit cent quarante-deux mille sept (842.007) actions de catégorie B série 1 (les «Actions de Catégorie B Série 1»), huit cent cinquante mille cinq cent quinze (850.515) actions de catégorie B série 2 (les «Actions de Catégorie B Série 2»), un million cent trente-quatre mille dix-neuf (1.134.019) actions de catégorie B série 3 (les «Actions de Catégorie B Série 3») quatre cent cinquante trois mille six cent sept (453.607) actions de catégorie B série 4 (les «Actions de Catégorie B Série 4»)) et ensemble avec les Actions de Catégorie B Série 1, les Actions de Catégorie B Série 2 et les Actions de Catégorie B Série 3, (les «Actions de Catégorie B»), qui seront détenues par les actionnaires commanditaires (les «Actionnaires de Catégorie B»), cent quarante et un mille cinq cent quatre (141.504) actions de catégorie B' (les «Actions de Catégorie B'») qui seront détenue par l'associé commandité (l'«Actionnaire de Catégorie B'») et deux cent douze mille deux cent quatre vingt deux (212.282) actions de catégorie C (les «Actions de Catégorie C»), qui seront détenues par l'associé commandité et les actionnaires commanditaires (les «Actionnaires de Catégorie C»), en représentation de leur engagement limité dans la Société. Chaque action a une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-), et chaque action est entièrement libérée.»

Les frais incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. À la requête du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuels, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. DAUM, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 novembre 2012. Relation: LAC/2012/53453. Reçu soixante-quinze (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2012.

Référence de publication: 2012158785/334.

(120210299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2012.

Italia Due S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 15-17, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 145.881.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012163314/9.

(120215743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

ITL Investment S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 145.800.

Le 11 décembre 2012 la société FIDUCENTER S.A., société anonyme avec siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, a mis fin de plein droit au contrat de domiciliation avec ladite société ITL INVESTMENT S.A. ayant son siège social au L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCENTER S.A.

Le domiciliataire

Référence de publication: 2012163315/12.

(120215351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

J. Bonmariage & Cie, Société en Commandite simple.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 114.135.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de J. BONMARIAGE & CIE tenue au siège social le 1^{er} janvier 2012 à 11 heures

Résolutions

1. L'Assemblée approuve la radiation d'un associé commandité et gérant, à partir du 1^{er} janvier 2012:
Madame Jacqueline Bonmariage, demeurant à B-4140 Sprimont, 21 Allée des Bouleaux
2. L'Assemblée approuve la nomination d'un nouvel associé commandité et gérant, à partir du 1^{er} janvier 2012:
Monsieur Claude Thiry, demeurant à B-4140 Sprimont, 21 Allée des Bouleaux
3. L'Assemblée approuve la redistribution des parts sociales comme suit, avec effet au 1^{er} janvier 2012:
 - 1 part sociale détenue par l'associé commanditaire la société Arroba,
 - 9 parts sociales détenues par l'associé commandité Monsieur Claude Thiry.
4. L'Assemblée approuve la modification de dénomination de la société en C. THIRY & CIE.

Toutes les résolutions sont prises à l'unanimité des voix.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 12 heures après signature du présent procès-verbal par les membres du bureau.

Carine Godfurnon / Vincent Demeuse / Claude Thiry
Secrétaire / Scrutateur / Président

Référence de publication: 2012163316/23.

(120215561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

WPP Luxembourg Europe Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 124.854.075,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 160.777.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-seventh day of November.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of WPP Luxembourg Europe Two S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with registered office at 124, Boulevard de la Pétrusse in L-2330 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 160.777 and having a share capital of EUR 124,854,075 (the Company), incorporated on 5 May 2011 pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, which deed has been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 1563 of 14 July 2011 and whose articles of association (the Articles) have been amended several times and for the last time on 18 October 2011 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - number 3082 of 15 December 2011.

THERE APPEARED:

WPP Luxembourg Europe S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 124, Boulevard de la Pétrusse in L-2330 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 2,474,418,100 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under the number B 85550 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Marine Baillet, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The power of attorney from the Sole Shareholder, after having been initialled ne varietur by the proxyholder acting on his name and on his behalf and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder holds all of the issued and subscribed share capital of the Company which is set at EUR 124,854,075 (one hundred twenty-four million eight hundred fifty-four thousand seventy-five Euro) represented by 4,994,163 (four million nine hundred ninety-four thousand one hundred sixty-three) shares, having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;
2. Amendment to the dates of the financial year of the Company;
3. Amendment to article 14 of the Articles in order to reflect the amendment under item (2) above; and
4. Miscellaneous.

III. that the Meeting takes the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Sole Shareholder considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to him in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to amend the dates of the financial year of the Company, as follows:

- 1) the financial year of the Company shall begin on the 1st of December rather than the 1st of January, and
- 2) the financial year of the Company shall close on the 30th of November of the next year.

The Meeting resolves that the financial year of the Company that started on the 1st of January 2012 shall close on the 30th of November 2012 rather than on the 31st of December 2012.

Third resolution

The Meeting resolves to amend and hereby amend article 14 of the Articles in order to reflect the second resolution above, so that it shall henceforth read as follows:

" Art. 14. Financial year. The Company's financial year begins on 1 December and ends on 30 November of the following year."

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations and expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of this notarial deed, is approximately EUR 1,300.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of any discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-sept novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de WPP Luxembourg Europe Two S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 124, Boulevard de la Pétrusse in L-2330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.777 et ayant un capital social de 124.854.075 EUR (la Société), constituée le 5 mai 2011 selon un acte de Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° 1563 du 14 juillet 2011 et dont les statuts (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 18 octobre 2011 selon un acte du notaire instrumentaire, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations- N° 3082 du 15 décembre 2011.

A COMPARU:

WPP Luxembourg Europe S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg avec un capital social de 2.474.418.100 EUR et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B85550 (l'Associé Unique),

ci-après représentée par Marine Baillet, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire agissant en son nom et pour son compte et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec ledit acte auprès des autorités compétentes.

L'Associé Unique, représenté tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que l'Associé Unique détient la totalité du capital social de la Société s'élevant à 124.854.075 EUR (cent vingt-quatre millions huit cent cinquante-quatre mille soixante-quinze euros) représenté par 4.994.163 (quatre millions neuf cent quatre-vingt-quatorze mille cent soixante-trois) parts sociales, ayant une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euros) chacune;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Modification des dates de l'année sociale de la Société;
3. Modification de l'article 14 des Statuts en vue de refléter la modification sous le point 2. ci-dessus; et
4. Divers.

III. qu'après délibération l'Assemblée a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique se considère comme dûment convoqué et déclare avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier les dates de l'année sociale de la Société, comme suit:

- 1) l'année sociale de la Société commence le 1^{er} décembre, au lieu du 1^{er} janvier, et
- 2) l'année sociale de la Société se termine le 30 novembre de l'année suivante.

L'Assemblée décide que l'année sociale de la Société qui a commencé le 1^{er} janvier 2012 se termine le 30 novembre 2012 au lieu du 31 décembre 2012.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 14 des Statuts en vue de refléter la seconde résolution ci-dessous, de sorte qu'il aura la teneur suivante:

" **Art. 14. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le 1 décembre et se termine le 30 novembre de l'année suivante."

Estimation des coûts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou pour lesquels elle est responsable, en conséquence du présent acte, sont estimés approximativement à EUR 1.300.-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé en date des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: M. BAILLET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 décembre 2012. Relation: LAC/2012/57247. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 6 décembre 2012.

Référence de publication: 2012159204/126.

(120210039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2012.

K.P.N.D. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5336 Moutfort, 10, Am Daerchen.

R.C.S. Luxembourg B 70.148.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012163319/10.

(120215617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Kalkit-Lux 29 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 113.458.

EXTRAIT

Il résulte de la réunion de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires, tenue extraordinairement en date du 28 Novembre 2012 que les mandats suivants ont été renouvelés jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2018:

- Monsieur Matthijs BOGERS, demeurant professionnellement au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, en tant qu'Administrateur et président du Conseil d'Administration,
- Monsieur Stéphane HEPINEUZE, demeurant professionnellement au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, en tant qu'Administrateur,
- Madame Mombaya KIMBULU, demeurant professionnellement au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, en tant qu'Administrateur,
- La société European Trust Services (Luxembourg) S.à r.l., ayant son siège social au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg et inscrit au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 33065, en tant que Commissaire aux comptes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2012.

KALKALIT-LUX 29 S.A.

Représentée par M. Stéphane HÉPINEUZE

Administrateur

Référence de publication: 2012163320/24.

(120215244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Dama Holding S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 42.040.000,00.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 73.010.

In the year two thousand and twelve, on the twenty third of November.

Before Maître Kessler Francis, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of Dama Holding S.A., a public limited liability company (société anonyme), incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 73.010 (the "Company").

The Company has been incorporated pursuant to a deed received by the notary Maître Reginald Neuman residing in Luxembourg, published in the Mémorial C number 76 of 22 January 2000.

The articles of association were amended for the last time by a deed of the notary Maître Jacques Delvaux residing in Luxembourg, on 24 October 2007, published in the Mémorial C number 32 dated 7 January 2008.

The Meeting was opened at 5.40 p.m. and was presided by M. Guilherme Nunes, jurist, residing professionally in Howald, Grand Duchy of Luxembourg, appointed as chairman pro tempore in compliance with article 10 of the articles of association of the Company.

The chairman appointed as secretary and scrutineer Maître Nathalie Houllé, lawyer, residing professionally in Howald, Grand Duchy of Luxembourg.

These individuals constitute the bureau of the Meeting.

Having thus been constituted, the bureau of the Meeting drew up the attendance list, which, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder representing any shareholder, by the members of the bureau of the Meeting and the public notary, will remain attached to the present minutes together with any proxy and will be filed together with the present deed, with the registration authorities.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The Meeting has been convened by notice sent out on 8 November 2012 and all shareholders of the Company had knowledge of the Meeting and of its agenda as required by the Luxembourg company law dated 10 August 1915 as amended (the "Company Law").

II. The share capital of the Company is set at EUR 42,040,000.- (forty two million and forty thousand Euros), represented by 42,040 (forty two thousand and forty) shares with a par value of EUR 1,000.- (one thousand Euros) each, all in registered form, which have been entirely paid in.

III. The agenda of the Meeting was the following:

1. Decision to put the Company into voluntary liquidation and to receive advance on liquidation proceeds to be instructed and paid in cash and/or in kind by the liquidator subject to the fulfilment of the conditions required by the Company Law and the commitment of the shareholders, in accordance with the Luxembourg applicable laws, to complete any future obligation;

2. Decision to appoint BDO Tax & Accounting, société anonyme incorporated in Luxembourg as liquidator;

3. Determination of the powers and the remuneration of the liquidator;

4. Granting power to the liquidator and/or to any lawyer of the law firm Bonn Steichen & Partners to carry out any required step relating to the resolutions to be taken on the basis of the present agenda;

5. Any other business.

IV. The bureau of the Meeting, after having considered itself as duly composed, and given its approval with respect to the explanations of the chairman, deliberated and passed by unanimous vote, the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolved to put the Company into voluntary liquidation and to receive advance on liquidation proceeds to be instructed and paid in cash and/or in kind by the liquidator subject to the fulfilment of the conditions required by

the Company Law and the commitment of the shareholders, in accordance with the Luxembourg applicable laws, to complete any future obligation.

Second resolution

The Meeting resolved to appoint BDO Tax & Accounting, société anonyme having its registered office at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 147.571 to assume the role as liquidator of the Company.

Third resolution

The Meeting resolved to confer to the liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the Company Law.

The liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Company Law, without prior consent of the general meeting of the Company.

The liquidator is exempted from the obligation of drawing-up an inventory, and may in this respect fully rely on the books of the Company.

The liquidator may, under its own responsibility and regarding special or specific operations, delegate such part of its powers and for such duration as it may deem fit, to one (1) or several representatives.

The liquidator shall also be authorised to make advance payments in cash and/or in kind of any liquidation proceeds of the Company to the shareholders of the Company as it deems fit.

The Meeting resolved that the liquidator shall be remunerated according to the standard practice.

Fourth resolution

The Meeting resolved to grant powers to the liquidator and/or to any lawyer of the law firm Bonn Steichen & Partners, to carry out any required step relating to the resolutions taken at the present Meeting.

Estimated costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Howald on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing persons, known to the notary by surname, first name, civil status and residence, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Follows the French version:

L'an deux mille douze, le vingt-trois novembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") de Dama Holding S.A., une société anonyme, constituée et existant selon les lois de Luxembourg, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 73.010 et ayant son siège social au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg (la "Société").

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 22 janvier 2000, numéro 76.

Les statuts ont été modifiés par acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, du 24 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 7 janvier 2008, numéro 32.

L'Assemblée a été ouverte à 17h40 et présidée par Monsieur Guilherme Nunes, juriste, demeurant professionnellement à Howald, Grand-Duché de Luxembourg, nommée comme président pro tempore conformément à l'article 10 des statuts de la Société.

Le président a nommé comme secrétaire et scrutateur Maître Nathalie Houllé, avocat, demeurant professionnellement à Howald, Grand-Duché de Luxembourg.

Ces personnes constituent le bureau de l'Assemblée.

Ainsi constitué, le bureau de l'Assemblée établit la liste de présence, qui, après avoir été signée ne varietur par le mandataire représentant tout actionnaire, les membres du bureau et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte avec les procurations, aux fins d'enregistrement.

Le président a demandé au notaire instrumentant de déclarer:

I. L'Assemblée a été convoquée par avis envoyé le 8 novembre 2012 et tous les actionnaires de la Société ont eu connaissance de l'Assemblée et de son ordre du jour tel que prescrit par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée (la "Loi sur les Sociétés Commerciales").

II. Le capital social est fixé à EUR 42.040.000,- (quarante-deux millions quarante mille euros), représenté par 42.040 (quarante-deux mille quarante) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune, toutes nominatives et entièrement libérées.

III. L'ordre du jour de l'Assemblée était le suivant:

1. Décision de mettre la Société en liquidation volontaire et d'obtenir une avance sur le produit de liquidation qui sera accordée, en espèces ou en nature, par le liquidateur sous condition de l'accomplissement des modalités requises par la Loi sur les Sociétés Commerciales et de l'engagement des actionnaires, conformément au droit luxembourgeois applicable, de remplir toutes obligations futures;

2. Décision de nommer BDO Tax & Accounting, société anonyme constituée au Luxembourg en tant que liquidateur;

3. Détermination des pouvoirs et de la rémunération du liquidateur;

4. Délégation de pouvoirs en faveur du liquidateur et/ou de tout avocat de l'étude Bonn Steichen & Partners de passer tout acte pouvant s'avérer être nécessaire en relation avec les résolutions prises sur base du présent ordre du jour;

5. Divers.

IV. Le bureau de l'Assemblée, après avoir considéré être dûment constitué et ayant accepté les explications données par le président, ont délibéré et adopté à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée a décidé de mettre la Société en liquidation volontaire et d'obtenir une avance sur le produit de liquidation qui sera accordée, en espèces ou en nature, par le liquidateur sous condition de l'accomplissement des modalités requises par la Loi sur les Sociétés Commerciales et de l'engagement des actionnaires, conformément au droit luxembourgeois applicable, de remplir toutes obligations futures.

Deuxième résolution

L'Assemblée a décidé de nommer BDO Tax & Accounting, société anonyme ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.571, en tant que liquidateur de la Société.

Troisième résolution

L'Assemblée a décidé d'accorder au liquidateur les pouvoirs tels que prévus aux articles 144 et suivants de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Le liquidateur est autorisé à adopter tout acte et à procéder à toute opération, y compris ceux cités à l'article 145 de la Loi sur les Sociétés Commerciales, sans approbation préalable de l'assemblée générale de la Société.

Le liquidateur est exonéré de l'obligation de dresser un inventaire et peut en conséquence entièrement se référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et concernant des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer une partie de ses pouvoirs et pour la durée qu'il estime nécessaire, à un (1) ou plusieurs mandataires.

Le liquidateur est également autorisé à faire des paiements anticipés, en espèces ou en nature, de tout produit de liquidation de la Société aux actionnaires de la Société, tel qu'il l'estime approprié.

L'Assemblée décide que la rémunération du liquidateur se fera selon les pratiques courantes.

Quatrième résolution

L'Assemblée a décidé la délégation de pouvoirs au liquidateur et/ou à tout avocat de l'étude Bonn Steichen & Partners, afin de faire toute démarche pouvant s'avérer être nécessaire en relation avec les résolutions prises par la présente Assemblée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui devra y être imputé en relation avec le présent acte, s'élève à approximativement mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Dont acte, passé à Howald, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Le notaire instrumentaire qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue française, précédé d'une version anglaise. À la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Signé: Nunes, Houllé, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 novembre 2012. Relation: EAC/2012/15709. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012158787/157.

(120209610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2012.

King's Cross Asset Funding 1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 108.392.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2012163322/11.

(120215523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

King's Cross Asset Funding 1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 108.392.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2012163323/11.

(120215524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Luxfirex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4170 Luxembourg, 122-124, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 151.289.

L'an deux mil douze, le quinze novembre.

Par-devant, Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, agissant en remplacement de Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "LUXFIREX S.A.", avec siège social à L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange, constituée par acte notarié du 12 janvier 2010, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 618 du 23 mars 2010. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoit TASSIGNY, juriste, demeurant à B-Nothomb, qui désigne comme secrétaire Monsieur Carlo NOEL, employé, demeurant à Pétange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Estelle BAUDOIN, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1- Transfert du siège social au 122-124, boulevard J.F. Kennedy «Résidence Métropole» à L-4170 Esch/Alzette et adaptation de l'article 2 des statuts.

2- Modification de l'adresse de l'administrateur unique Monsieur Marco Houwen, demeurant 12B, rue Principale à L-6165 Ernster.

3- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale constate le transfert du siège social de la société de L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange au 122-124, Boulevard J.F. Kennedy «Résidence Métropole», à L-4170 Esch-sur-Alzette, et décide de modifier en conséquence l'article 2, alinéa 1^{er} des statuts qui aura la teneur suivante:

« **Art. 2. Alinéa 1^{er}.** Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette."

Deuxième résolution

L'assemblée constate que l'adresse de l'administrateur unique de la société à savoir Monsieur Marco Houwen est modifiée et se trouve dès-à présent au 12B, rue Principale, à L-6165 Ernster.

Mandat est donné au conseil d'administration de procéder à ce changement partout où il en sera nécessaire et notamment au Registre de Commerce de et à Luxembourg.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ NEUF CENTS EUROS (eur 900.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants, ceux-ci connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec le notaire présent acte,

Signé: B. TASSIGNY, C. NOEL, E. BAUDOUIN, J.-P. MEYERS.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 novembre 2012. Relation: LAC/2012/54562. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2012.

Référence de publication: 2012159703/59.

(120210470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2012.

King's Cross Asset Funding 1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 108.392.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2012163324/11.

(120215525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

King's Cross Asset Funding 11, Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 113.397.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2012163325/11.

(120215514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Jetelis Soparfi S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1211 Luxembourg, 28, boulevard Baden-Powell.
R.C.S. Luxembourg B 125.696.

L'an deux mille douze, le trentième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Jean-Paul HARTZ, chef d'entreprises, né le 18 septembre 1953 à Ehlang-sur-Mess (Luxembourg), demeurant à L-1211 Luxembourg, 28, boulevard Baden-Powell (l'«Associé»).

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter qu'il est le seul et unique associé de JETELIS SOPARFI S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de quatorze mille sept cent soixante-douze euros (EUR 14.772,-), dont le siège social est à L-1211 Luxembourg, 28, Boulevard Baden-Powell, Grand Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster en date du 22 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1029 du 1^{er} juin 2007, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 125.696 (la «Société»). Les statuts n'ont pas encore été modifiés depuis sa constitution.

L'Associé reconnaît avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

- 1) Dissolution de la Société et mise en liquidation de la Société;
- 2) Nomination du liquidateur de la Société (le «Liquidateur»);
- 3) Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur et de la rémunération du liquidateur;
- 4) Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé décide de dissoudre la Société et de mettre la Société en liquidation avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Associé décide de nommer Monsieur Jean-Paul HARTZ, chef d'entreprises, demeurant à L-1211 Luxembourg, 28, boulevard Baden-Powell, en qualité de Liquidateur de la Société.

Troisième résolution

L'Associé a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le liquidateur peut, au nom et pour le compte de la Société et conformément à la loi, racheter des parts sociales émises par la Société.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, payer à l'Associé des avances sur le boni de liquidation.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La Société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du liquidateur pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

L'Associé a décidé d'approuver la rémunération du liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ huit cents euros (EUR 800,-).

DONT ACTE, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.-P. HARTZ, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 03 décembre 2012. Relation: DIE/2012/14383. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Releveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 05 décembre 2012.

Référence de publication: 2012158952/60.

(120209980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2012.

WP Roaming Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 15, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 125.022.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société, en date du 19 novembre 2012, que la démission de Monsieur Darryl Edwards en tant qu'administrateur de la Société a été acceptée avec effet au 30 juillet 2012.

Il résulte de ce même procès-verbal que les mandats en tant que membres du conseil d'administration, de Monsieur Morten Brogger, Monsieur Jeremy Young, Monsieur Joseph Charles Schull, Monsieur Max Fowinkel, Monsieur Philipp Bruchmann, Madame Ute Bräuer, Monsieur Henry Kressel, Monsieur Charles Gurassa, Monsieur Piyush Sodha, Monsieur Mark Ein, de Monsieur Guy Dubois et de Monsieur Guy Sochovsky, ont été reconduits, leurs mandats se terminant lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de la Société pour l'exercice social se terminant au 31 décembre 2012.

Par conséquent le conseil d'administration de la Société est composé comme suit:

- Monsieur Morten Brogger
- Monsieur Jeremy Young
- Monsieur Joseph Charles Schull
- Monsieur Max Fowinkel
- Monsieur Philipp Bruchmann
- Madame Ute Bräuer
- Monsieur Henry Kressel
- Monsieur Charles Gurassa
- Monsieur Piyush Sodha
- Monsieur Mark Ein
- Monsieur Guy Dubois
- Monsieur Guy Sochovsky

Enfin le mandat d'Ernst & Young S.A., en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société a été reconduit jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires statuant sur les comptes de la Société pour l'exercice social se terminant au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2012164633/37.

(120216814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Safindi Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 11, route des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 162.691.

—
L'an deux mille douze, le vingt-neuf novembre

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme "SAFINDI RE S.A.", ayant son siège social à 11, route des Trois Cantons, L-8399 Windhof, Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 162691, constituée suivant acte notarié du 19 juillet 2011, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2350 du 3 octobre 2011.

L'assemblée est présidée par Monsieur Frederik Bernard, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant à Luxembourg,

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent est renseigné sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Ainsi qu'il résulte de ladite liste de présence, toutes les 3.200 (trois mille deux cents) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire de sorte que les actionnaires, exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont préalablement été informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 200.000.- (deux cent mille Euros), pour le porter de son montant actuel de EUR 3.200.000.- (trois millions deux cent mille Euros) à EUR 3.400.000.- (trois millions quatre cent mille Euros) par l'émission de 200 (deux cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.000 (mille euros) chacune.

2.- Souscription et libération.

3.- Modification afférente de l'article 5 des statuts afin de refléter cette modification.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit:

Première résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de EUR 200.000.- (deux cent mille Euros), pour le porter de son montant actuel de EUR 3.200.000.- (trois millions deux cent mille Euros) à EUR 3.400.000.- (trois millions quatre cent mille Euros) par l'émission de 200 (deux cent) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (1.000 euros) chacune.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite "SAFINDI S.A.", avec siège social au 11, route des Trois Cantons, L-8399 Windhof, représentée par Monsieur Frederik Bernard, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé demeurée annexée aux présentes a déclaré souscrire aux 200 (deux cents) actions nouvelles, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 200.000.- (deux cent mille Euros) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, il est décidé de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à EUR 3.400.000.- (trois millions quatre cent mille Euros) représenté par 3.400 (trois mille quatre cent) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000 (mille euros) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. BERNARD, F.GIBERT, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C le 30 novembre 2012. Relation: LAC/2012/56805. Reçu Soixante-Quinze Euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, le 5 décembre 2012.

Référence de publication: 2012159117/61.

(120209732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2012.